

Faits divers de partout

UNE VRAIE TÊTE DURE

Newton, Kas., 1er. — Quatre balles que Sam Vinson, âgé de 47 ans, se tira dans la tête, dans une tentative de suicide, ont été retirées par des chirurgiens un peu après la tentative, mais au lieu de pénétrer dans la masse cérébrale, les projectiles impuissants se sont aplatis sur la boîte crânienne. Les chirurgiens expliquent cette résistance extraordinaire du crâne à la pénétration de projectiles à la grande quantité de calcium contenue dans les os de Vinson et qui a contribué à la force de son crâne une armature à l'épreuve de balles. Son état n'est pas grave.

DES EMBETEMENTS

Toronto, 1er. (P.C.)—Les musiciens de la fanfare de St-Hilda, d'Angleterre, qui jouent à l'exposition de Toronto, sont grandement déçus de ne pouvoir remplir un engagement de 12 semaines aux États-Unis par suite des règlements de l'immigration. Cette fanfare est entièrement composée de mineurs anglais qui, depuis la fermeture d'un grand nombre de mines, gagnent leur vie comme musiciens. Ils sont venus au Canada dans l'espoir qu'ils pourraient aller se faire entendre aux États-Unis. Une fois terminés leur engagement à Toronto, ils comptent jouer dans plusieurs autres villes canadiennes.

LE BLE DE L'OUEST

Montréal, 1er. (P.C.)—Le cargo "Warkworth" a quitté Montréal aujourd'hui pour Churchill, sur la baie d'Hudson, où il doit prendre 7,000 tonnes de blé de l'Ouest pour un voyage d'essai en Europe. Il est attendu à Churchill pour le 14 septembre courant.

OWEN D. YOUNG

Washington, 1er. (P.C.)—La nomination d'Owen D. Young comme président du comité chargé de coordonner les efforts faits un peu partout, aux États-Unis, pour remédier au chômage, a été annoncée aujourd'hui par Walter Gifford, directeur du National Relief.

VON GRONAU

Winnipeg, 1er. (A.P.)—Wolf-gang von Gronau a quitté aujourd'hui Long Lake, petite station du nord-ouest de l'Ontario, pour Chicago, dernière étape de son voyage d'Europe en Amérique par le nord. Cette étape est de 600 milles environ. Le départ s'est effectué à midi et 20.

L'ONCLE SAUVE SA NIECE

Ottawa, 1er. — M. Ernest Charron, de Farrelton, a sauvé la vie à sa nièce, Mlle Rose Tremblay, 19 ans, de Hull, ces jours derniers.

Mlle Tremblay était accompagnée de M. Charron et se promenait en canot. Le vent était fort et Mlle Tremblay prise de peur fit verser la légère embarcation. Elle disparut sous l'onde deux fois avant que M. Charron puisse la sauver.

Mlle Tremblay perdit connaissance. M. Charron après avoir ramené sa nièce sur le rivage, pratiqua la respiration artificielle. La malade se remet graduellement.

POUR LE CHOMAGE

Ottawa, 31. (P.C.)—Des conférences entre l'hon. G.-D. Robertson et les représentants de certaines provinces vont probablement avoir lieu à la fin de la semaine. C'est alors en effet que le Québec et l'Île du Prince Édouard soumettront leurs propositions à l'approbation du gouvernement fédéral. Les demandes des autres provinces sont déjà arrivées. Le premier ministre de l'Île part pour Ottawa demain avec l'un de ses collègues. Quant à la date de la rencontre des délégués québécois avec le ministre du travail, elle n'a pas encore été fixée.

TAUX REDUIT

Berlin, 1er. (P.A.)—La Reichsbank a réduit aujourd'hui son taux d'escompte de 10 à 8 p.c. et de 12 à 10 p.c. sur les collatéraux.

SOMMAIRE

- Deuxième page: Feuilleton
- Exposition Provinciale
- Troisième page: Nouvelles de Québec
- Quatrième page: Editorial
- Cinquième page: La mère et ses trois enfants assassinés
- Sixième page: Nouvelles de Lévis
- Huitième page: Radio
- Nouveau page: MacDonald ne serait pas candidat aux élections
- Dixième page: Finance
- Onzième page: La vie sociale
- Douzième page: Sports
- Treizième page: Dans nos paroisses
- Dans nos théâtres
- Quatorzième page: Petites annonces classées
- Quinzième page: Naissances et décès
- Seizième page: Nouvelles générales

SEUL LE FR. COURTEMANCHE PUT SE SAUVER DE LA MORT

LES AUTORITES PRENNENT DES PRECAUTIONS

Dans le but de protéger les enfants contre la paralysie — Il n'y a pas lieu de s'alarmer, mais l'on doit tout de même se tenir sur ses gardes.

DES CAS

Montréal, 1. (P.C.)—La paralysie infantile ne cause pas encore d'alarmes à Montréal, mais elle n'est pas moins qu'un y pense sérieusement, publie aujourd'hui le Dr Grant Fleming, tête du département de la santé publique à McGill et membre de la commission formée il y a deux ans pour voir à ce qu'il y ait toujours une provision de sérum pour le traitement de cette maladie.

Ce qui presse le plus, d'après les autorités médicales consultées, y compris le service municipal de la santé, les hôpitaux et universités, c'est plus de sérum. La ville en a peu et les autorités comptent surtout sur le Children's Memorial Hospital pour leur approvisionnement, mais il en faudrait davantage.

On a signalé onze nouveaux cas à l'hôtel de ville aujourd'hui, ce qui fait un total de cent. Les médecins disent qu'il ne servirait à rien de ne pas rouvrir les classes, vu que c'est durant les vacances que la maladie sévit davantage. On croit que le pire suit son cours ordinaire, si elle devrait être passé à présent.

Sur les cent cas signalés 95 se produisent ces mois-ci. On paye \$5 à quiconque offre un peu de son sang pour le sérum. Les autorités espèrent que cet appel sera suffisamment entendu pour leur permettre de constituer la réserve de sérum que la ville devrait toujours posséder.

AGITATRICE ENFIN MISE A LA RAISON

La fameuse Ann Burlak de Central Falls, connue sous le nom de "La flamme rouge", est placée sous une caution de \$10,000 en attendant son procès en rapport avec les grèves — Une scène en Cour.

DES COUPS

Central Falls, 1. — Chantant des chansons du communisme, poussant des cris stridents et faisant tout le bruit possible, trois femmes détenues dans une petite salle près de l'entrée du juge Rosewood, étaient à la cour du onzième district, essayant de l'empêcher de procéder pendant qu'il entendait les causes de 11 grévistes textiles de la General Fabrics.

Les trois femmes étaient Ann Burlak, la prétendue radicale, la "Femme Rouge" qui a figuré dans tant d'incidents ces derniers temps dans les villes sœurs; Annie Niewiera, âgée de 17 ans et Mme Stella Goetz, âgée de 45 ans, toutes trois arrêtées au cours d'un émeute à la porte de l'usine en grève.

Ann Burlak fut placée sous un cautionnement de \$10,000 quand elle plaida non coupable aux accusations portées contre elle, en attendant la date de son procès fixé au 11 septembre prochain. Elle n'accepta pas cette nouvelle de bonne grâce, elle protesta, disputa avec le juge Dexter, assura que ce n'était pas constitutionnel, que le cautionnement était trop élevé que cette somme n'était pas contumière pour une offense aussi légère que celle portée contre elle.

Taisez-vous, dit le juge Dexter, taisez-vous de suite ou je vais vous imposer une amende pour mépris de cour, et je n'aimerais pas à faire cela.

Ann Burlak se tut en présence de cette menace d'une amende. La jeune et charmante Annie Niewiera plaça non coupable à l'accusation d'avoir essayé d'empêcher un officier de police de remplir ses devoirs comme tel et elle fut placée sous \$2,500 de cautionnement en attendant son procès dont la date fut aussi fixée au 11 septembre.

La même procédure fut suivie dans le cas de Mme Goetz, mais cette dernière ne fut détérée que sous un cautionnement de \$1,000. Ann Burlak prétendait que ce chiffre était élevé attendu qu'il fallait pour les accusations portées. A part les trois accusées mentionnées plus haut, 7 hommes et un garçon de 14 ans comparurent aussi et furent placés sous \$500 de cautionnement après avoir plaidé non coupable. Un des hommes accusés vit son cautionnement s'élever à \$1,000 de plus pour avoir lancé des

MARI ET FEMME Iront en PRISON

Deux personnes, qui sont mari et femme et qui viennent de St-Victor de Beauce, furent condamnées, aujourd'hui, à un mois d'emprisonnement chacune. Est-ce, chez ce couple, de l'habitude de l'espionnage, ou une tentation aussi irrésistible qu'innocentement? En déambulant entre les étalages à l'intérieur de chez Pollack et d'une coupe d'autres magasins à rayons de cette ville, ils volèrent de la marchandise. Ils furent pris. Et ils feront un mois de prison.

ROMAN D'UN FUGITIF DE LA JUSTICE

Comment les remords de conscience poussent un individu à s'engager comme soldat au temps de la grande guerre et à s'y conduire en héros — Une idylle qui l'a mené loin.

UN PLAN

Cincinnati, O., 1er. — La police a fait récemment enquête sur le récit d'un barbière errant, qui dit s'être évadé d'une prison du Tennessee en 1917, et ensuite, en sa qualité de héros de la Grande guerre, demanda que ses blessures de shrapnelle lui valent le pardon judiciaire.

Le barbière, William J. Cherry, âgé de 36 ans, s'est livré lui-même à la justice et le gouverneur de la prison A.A. McCormick de Nashville, Tenn., annonça dans un sans-fil que le récit de l'évasion était correct et qu'un policier était en route pour obtenir l'extradition de l'individu.

Cherry dit que sa reddition lui donna pour la première fois la tranquillité d'esprit depuis qu'il s'était caché dans un wagon de la prison pour gagner sa liberté. Il avait failli se faire prendre à plusieurs reprises, mais il craignait de se livrer.

Son emprisonnement fut le résultat d'une romance au cours de laquelle il désirait avoir de l'argent pour acheter des cadeaux à son ami et fut ainsi porté à forger trois chèques.

Après avoir passé 41 jours en prison, il se cacha dans le wagon et évita de purger son terme de trois à 15 ans de prison.

"Ma conscience me faisait tellement mal", dit-il, "que je m'enrôlai dans l'armée à Topka, Kan., en 1918, dans l'espoir que mes empreintes digitales seraient reconnues."

"Ce plan n'a pas réussi et à la fin de la guerre je me trouvais un héros, décoré pour ma bravoure. J'ai 22 plaies de guerre, et cette cicatrice sur mon menton fut faite par un shrapnell. Je servis sept mois dans les tranchées et j'espérais que la mort viendrait soulager ma conscience en proie aux remords."

Après la guerre, dit-il, il fut policier à San Francisco et gardien à San Quentin. Il perdit ce dernier emploi "par suite de la politique."

"Puis je devins amoureux, j'épousai la jeune fille et j'ai une jolie fille de 10 ans. Nous nous sommes séparés et ma femme s'est remariée. Elle demeure à Dayton, O."

"J'ouvris un salon de barbière près de Cincinnati. Je pouvais voir la prison du Tennessee tandis que je rasais les clients jusqu'à ce que je devienne trop nerveux pour travailler."

En octobre dernier, ma mère est morte à Paducah, Ky., où je suis né. J'ai assisté à ses funérailles et j'ai risqué de me faire arrêter, mais les policiers ne m'ont pas reconnu."

"A présent que je me suis livré, je vais dormir en paix."

Le ministère de la guerre était à examiner ses registres pour vérifier son service du temps de guerre.

GANDHI EN ROUTE POUR LONDRES

Bombay, 1. (Spécial) — Vêtu d'un ample vêtement de lin, un foulard et des sandales, le Mahatma Gandhi s'embarqua avant-hier sur le "Rajputana" en route pour l'Angleterre où il doit participer à la conférence de la Table Ronde, à Londres.

Comme il franchissait la passerelle, la foule lui cria "Vive Gandhi!" et "Longue vie à la révolution!", rappelant ainsi la campagne de désobéissance civile.

Le nombre de visiteurs à bord de l'océanique était si grand que le capitaine et les autres officiers durent aider Gandhi et arracher aux démonstrations enthousiastes de ses admirateurs. Il fut conduit sur les ponts supérieurs d'où il put saluer et remercier les foules. Il sauta, déclara, qu'il représentait le peuple, s'exclama Mme Sarojini Naidu, compagne de voyage du Mahatma Gandhi.

M. Gandhi déclara qu'il n'entretenait aucun espoir mais comme il avait toujours été un optimiste, il espérait contre tout espoir. De son côté, le Pandit Madan Mahan Malaviya déclara confidentiellement que l'autonomie serait prochaine.

DETAILS PLUS COMPLETS SUR LA TRAGEDIE DE LA RIVIERE OTTAWA

L'accident qui a causé la mort de cinq Pères, s'est produit pendant la traversée en barque sur la rive ontarienne — La brise était assez forte.

A PEINE A 300 PIEDS DU RIVAGE

Ottawa, 1. (P.C.)—L'unique occupant de la malheureuse embarcation qui put se sauver en nageant fut le père Courtemanche, qui, après s'être dégagé de la barque chavirée, gagna le rivage à la nage, mais y arriva dans un grand état d'épuisement.

L'accident se produisit comme les religieux traversaient en barque du camp d'été au village de Basken's Landing, sur la rive ontarienne. Ils devaient se rendre à Ottawa aujourd'hui même.

Lorsque les religieux quittèrent la rive québécoise une brise assez vive agita la surface de l'eau. L'embarcation, à laquelle on avait adapté un moteur, passait pour naviguer très bien cependant, et rien ne faisait craindre un malheur. Entre Eardley et Basken's Landing la rivière, qui divise les deux provinces, près d'un mille de largeur. Les voyageurs étaient à 350 pieds de la rive ontarienne lorsque la catastrophe se produisit.

Le père Georges Nicole, l'une des victimes, était né à Montmagny et il était le fils de M. Xavier Nicole. Le père Nicole avait été ordonné prêtre dans la seconde semaine du mois de juillet, cette année, et il avait célébré sa première messe dans l'église paroissiale de Montmagny le lendemain de son ordination.

Le Révérend Père Couture, qui est aussi au nombre des morts, était le fils de M. Wilfrid Couture, manufacturier de chaussures de Lévis. De même que le père Nicole, le père Couture avait été ordonné prêtre au mois de juillet et il avait célébré sa première messe en l'église Notre-Dame de Lévis.

Eardley, 1. (P.C.)—En attendant ce matin les appels au secours de leurs frères naufragés, les RR. PP. Dionne, Monette et Guilmette, qui étaient dans le camp, partirent immédiatement en chaloupe et, malgré les vagues qui retardaient leur avance, prirent le temps d'accomplir cet acte suprême de religion. Plus tard, le père Bernier donna l'absolution sous conditions à ceux qui étaient au fond de l'eau.

Toutes les victimes, sauf le père Sibère, étudiant au collège dominicain d'Ottawa, où le père Sibère était professeur. Le frère Courtemanche, qui avait pu gagner à la nage la rive ontarienne, y fut secouru par J.-W. Armistage, qui travaillait à des cotons d'été et alluma un grand feu pour le réchauffer et lui permettre de sécher ses vêtements.

Au bout de quelque temps ce frère put relater la tragédie. Lorsque l'embarcation chavira, les pères Sibère et Nicole essayèrent tous deux de donner l'absolution aux autres qui s'agrippaient à l'épave. Comme ils sombrèrent eux aussi, on ignore s'ils eurent le temps d'accomplir cet acte suprême de religion. Plus tard, le père Bernier donna l'absolution sous conditions à ceux qui étaient au fond de l'eau.

LA FIN DES VACANCES



Des milliers d'enfants ont repris, hier, le chemin de l'école. La scène que nous reproduisons plus haut a été croquée sur le vif à l'occasion de la réouverture des écoles de la Commission Scolaire Catholique.

LA FILLETTE EST TROUVEE INANIMEE

L'on s'explique assez difficilement les circonstances dans lesquelles elle fut abandonnée — Elle n'a pu dire que quelques mots.

UNE ENQUETE

Boston, 1. (P.C.)—Une fillette de 14 ans a été trouvée sans connaissance dans un sous-bois, juste au-dessus de Milton Line, aujourd'hui. Elle put recouvrer l'usage de ses sens le temps de griffonner sur un bloc de papier qu'elle était Jessie Beames, de Fairfield, Me.

Le phare d'un camion fit apercevoir ce corps gisant à côté de la route tout juste avant l'aube. Le chauffeur et son aide recueillirent la jeune fille et l'emmenèrent à un poste de police de Boston d'où elle fut portée à l'hôpital.

Lorsqu'elle reprit connaissance elle ne pouvait parler, et le sergent

M. BENNETT DE RETOUR A OTTAWA

Ottawa, 1. (P.C.)— M. Bennett est rentré dans la capitale aujourd'hui, après avoir passé deux semaines dans l'Ouest. Il a aussitôt réuni le conseil des ministres qui se réunira de nouveau demain. Il s'est aussitôt rendu au Courty Club pour luncher avec un groupe d'instituteurs anglais en visite. A l'issue du conseil des ministres il n'y eut rien à annoncer.

UNE FEMME DECHAUSSEE PAR LA Foudre

La chose paraissant assez extraordinaire, s'est pourtant produite à Riverside, dans le Rhode Island.

Providence, 1. —Travaillant sous la menace constante de nouvelles perturbations électriques, des électriciens des utilités publiques du Rhode Island ont travaillé jusqu'à une heure avancée de la nuit samedi pour réparer les dommages causés par une série de violentes orages électriques qui se sont abattus sur le Rhode Island la veille et ont causé des dégâts évalués à plusieurs milliers de dollars.

La foudre est tombée sur une douzaine de maisons d'habitation et autres bâtiments et a causé des dommages.

Travaillant à la sous-station à River-view de l'United Electric Railways Company, la foudre a causé la suspension du service à trolley sur la ligne de Eastonwoods pendant la classe de voyageurs du matin et ont causé des dégâts évalués à plusieurs milliers de dollars.

Les employés du téléphone ont travaillé à la réparation d'environ 200 lignes dans les échanges de Providence et de 300 ailleurs dans l'Etat.

Les sous-stations de la Narragansett Electric Company à Rumford, Lakewood, Apponaug et East Greenwich furent mises hors de service pendant quelque temps lorsque la foudre fit sauter les "fuses".

East Providence fut vigoureusement frappée par la tempête qui transféra le Square Watchmenet en un torrent qui envahit magasins et sous-sols. La localité a été privée virtuellement de lumière et de téléphones pendant quelque temps après la tempête.

La vallée de la Pawtucket fut aussi dans le même cas pendant plusieurs heures.

Cinquante-cinq pensionnaires et employés de l'asile des pauvres, de Pawtucket, ont échappé à toute blessure, bien que, pendant un moment, quand la foudre enleva une verge chargée de barreaux du toit du bâtiment et abattit la cheminée.

La foudre tombait sur la maison sise au 31 Lincoln Avenue, Riverside, entre les chaufferies de M. et Mrs. Kohler, étourdissant Mme Aurore Twombly et rendit temporairement sourd son frère William Twombly. Toutes les vitres de la maison de Charles Mc Nerney, 206 Riverside Drive, Narragansett Terrace, furent brisées par la foudre qui envahit la maison et couvrit de morceaux de verre ses deux filles Mlle Béatrice 13 ans et Margaret de 15 ans. Toutes deux ont été étourdies. Des centaines d'automobilistes ont été arrêtés sur les routes de la ville et de l'Etat à la suite des lancers de minuit.

Les lancers formés par l'eau que les systèmes de drainage ne pouvaient absorber et à travers lesquels les machines essayaient de passer au détriment de leurs systèmes d'allumage.

La Second Baptist Church, située au coin de la rue Walnut et de l'avenue Tawton, a été frappée par la foudre, mais elle n'a pas été incendiée.

D'après les fonctionnaires de la Narragansett Electric Company, la tempête a été une des plus violentes que l'on ait encore vues au Rhode-Island.

Le presbytère de l'église de la Présentation, à Mariaville, a été frappé et légèrement endommagé par la foudre. M. l'abbé L.-J. Bouffard, le pasteur au presbytère, a ce moment-là n'a pas été blessé.

DOM. STEEL & COAL

Glouce Bay, N.-E., 1er. (P.C.) La production la plus faible qu'on ait vue depuis plusieurs années a été rapportée pour le mois d'août par la Dominion Steel & Coal Corporation.

Sa production du mois est fixée à 264,869 tonnes aujourd'hui, comparativement à 312,853 tonnes le mois d'avant et à 428,904 tonnes en août 1930.

Le taux moyen du renouvellement de l'argent à vue durant août a été de 1 1/2 pour cent pour le troisième mois consécutif cette année au lieu de 2 1/7 pour cent l'an passé.

Shields, de la police de Milton, lui mit un bloc et un crayon dans les mains pour qu'elle écrivit son nom et son âge. Elle ajouta que son père et sa mère vivaient séparés, et qu'elle avait passé par plusieurs villes avec son père depuis une semaine ou deux.

Puis elle perdit de nouveau connaissance. Son état intrigua les médecins, ainsi que son incapacité de parler même en étant consciente.

M. LAVERGNE DEMANDE UNE RECTIFICATION

M. Armand Lavergne, avocat et vice-président de la Chambre des Communes, nous prie de rectifier les faits contenus dans un article paru dans notre journal, le 21 août dernier, sous ce titre: "Armand Lavergne est démenti par T. Simard."

Cette demande nous a surpris, attendu que nous avions pensé que l'accusation qu'il avait portée, le 18 août dernier, à Limoulin, contre un député libéral, s'adressait à M. Lavelle, maintenant réélu député de Chicoutimi, en rapport avec M. T. Simard, autrefois arrêté pour contrabande de boissons.

En effet, le 18 août dernier, M. Lavergne parlant à Limoulin, disait selon un résumé de discours fait par notre confrère du matin:

"Un jour", dit-il, "j'étais appelé à la prison par un individu qui avait été condamné pour bootlegging. Celui-ci me dit qu'il avait été condamné \$500 à son délit, mais qu'il n'avait pas été libéré. M. Lavergne déclara: 'J'ai répondu à cet homme: si vous avez été condamné à trois mois, je ne puis pas vous faire sortir, mais je puis, par exemple, vous faire rembourser votre argent. J'ai écrit au député en question. Il m'a répondu par télégramme qu'il serait à Québec le lendemain. Quelques jours après je rencontre le gouverneur de la prison et il me déclare que le prisonnier était sorti.'"

Tout ces raisons que nous venons de citer ont été supprimées des nouvelles. Ce discours avait été radiographié, nombre de nos amis attirèrent notre attention sur l'accusation et nous rappelaient que M. Simard, qui, d'après eux, n'aurait été arrêté que le "bootlegger" en question, avait déjà donné deux affidavits démentant les prétentions émise, pensant-on, par M. Lavergne à l'égard de M. Delisle.

L'un des affidavits, daté du 7 mai 1927, période électorale, déclarait que M. Lavergne, parlant, dans ce temps-là, à la Malbaie, avait dit une fausseté relativement à cette affaire de "bootlegging" M. Théodore Simard signait ce démenti.

Le deuxième affidavit est plus récent. Il date du 12 avril 1930 et proteste contre un article du Goglu qui déclarait encore explicitement, en dépit de la dérogation précédente, que M. Simard avait dit payer \$500 à M. Delisle pour sortir de prison. M. Simard, une fois de plus, déclare sous serment que l'accusation est fautive et qu'il n'a jamais payé \$500 à M. Delisle pour sortir de prison.

Ce sont ces affidavits que nous avons publiés dans notre édition du 21 août 1931. Nous croyons sincèrement que M. Lavergne avait parlé de l'affaire Delisle-Simard et que la réputation de ses dires se trouvait dans les documents reproduits dans nos pages.

Quelle genre de rectification s'imposait-elle?

1.—Nous prétendons que le démenti de Simard, s'applique au discours prononcé par M. Lavergne le 18 août, à Limoulin, bien que les affidavits datent de 1927 et de 1930. Si vraiment le député de Montmagny a répété l'histoire Delisle-Simard, et nous savons fort bien qu'il s'agissait de M. Delisle?

2.—Nous nous disons que M. Lavergne a fait mention, dans les deux affidavits, de Bouchard et non de Simard. Nous ignorons quoi que ce soit au sujet d'un individu du nom de Bouchard, qui aurait dû donner \$500 à un député pour sortir de prison, et si tel est bien à l'expression de M. Lavergne, nous n'hésitons pas à dire que les affidavits de M. Théodore Simard, ne s'appliquent pas dans le cas, à moins que M. Lavergne, ait confondu les noms par erreur.

C'est là, croyons-nous, la seule explication que l'on puisse donner à cette affaire.

3.—Nous nous disons que M. Lavergne a fait mention, dans les deux affidavits, de Bouchard et non de Simard. Nous ignorons quoi que ce soit au sujet d'un individu du nom de Bouchard, qui aurait dû donner \$500 à un député pour sortir de prison, et si tel est bien à l'expression de M. Lavergne, nous n'hésitons pas à dire que les affidavits de M. Théodore Simard, ne s'appliquent pas dans le cas, à moins que M. Lavergne, ait confondu les noms par erreur.

C'est là, croyons-nous, la seule explication que l'on puisse donner à cette affaire.

4.—Nous nous disons que M. Lavergne a fait mention, dans les deux affidavits, de Bouchard et non de Simard. Nous ignorons quoi que ce soit au sujet d'un individu du nom de Bouchard, qui aurait dû donner \$500 à un député pour sortir de prison, et si tel est bien à l'expression de M. Lavergne, nous n'hésitons pas à dire que les affidavits de M. Théodore Simard, ne s'appliquent pas dans le cas, à moins que M. Lavergne, ait confondu les noms par erreur.

C'est là, croyons-nous, la seule explication que l'on puisse donner à cette affaire.

5.—Nous nous disons que M. Lavergne a fait mention, dans les deux affidavits, de Bouchard et non de Simard. Nous ignorons quoi que ce soit au sujet d'un individu du nom de Bouchard, qui aurait dû donner \$500 à un député pour sortir de prison, et si tel est bien à l'expression de M. Lavergne, nous n'hésitons pas à dire que les affidavits de M. Théodore Simard, ne s'appliquent pas dans le cas, à moins que M. Lavergne, ait confondu les noms par erreur.

C'est là, croyons-nous, la seule explication que l'on puisse donner à cette affaire.

6.—Nous nous disons que M. Lavergne a fait mention, dans les deux affidavits, de Bouchard et non de Simard. Nous ignorons quoi que ce soit au sujet d'un individu du nom de Bouchard, qui aurait dû donner \$500 à un député pour sortir de prison, et si tel est bien à l'expression de M. Lavergne, nous n'hésitons pas à dire que les affidavits de M. Théodore Simard, ne s'appliquent pas dans le cas, à moins que M. Lavergne, ait confondu les noms par erreur.

C'est là, croyons-nous, la seule explication que l'on puisse donner à cette affaire.

7.—Nous nous disons que M. Lavergne a fait mention, dans les deux affidavits, de Bouchard et non de Simard. Nous ignorons quoi que ce soit au sujet d'un individu du nom de Bouchard, qui aurait dû donner \$500 à un député pour sortir de prison, et si tel est bien à l'expression de M. Lavergne, nous n'hésitons pas à dire que les affidavits de M. Théodore Simard, ne s'appliquent pas dans le cas, à moins que M. Lavergne, ait confondu les noms par erreur.

C'est là, croyons-nous, la seule explication que l'on puisse donner à cette affaire.

8.—Nous nous disons que M. Lavergne a fait mention, dans les deux affidavits, de Bouchard et non de Simard. Nous ignorons quoi que ce soit au sujet d'un individu du nom de Bouchard, qui aurait dû donner \$500 à un député pour sortir de prison, et si tel est bien à l'expression de M. Lavergne, nous n'hésitons pas à dire que les affidavits de M. Théodore Simard, ne s'appliquent pas dans le cas, à moins que M. Lavergne, ait confondu les noms par erreur.

Le TIRAGE du "Soleil" quotidien dépasse, dans la ville comme dans la campagne, celui de TOUS les autres journaux français et anglais du soir et du matin réunis.

50e ANNEE—No 206

QUEBEC, MARDI 1er SEPTEMBRE 1931

EDITION QUOTIDIENNE—PRIX : DEUX CENTINS

Le 3 Nous

Des milliers d'enfants viennent de faire leur rentrée dans les écoles. Pour un grand nombre, la journée sera mélancolique. Finies les vacances, les ébats en plein air, sur les champs de bataille, le parc Victoria ou les divers terrains de jeux de notre ville ! Finis les jeux de la plage, dans les multiples places d'eau du Saint-Laurent ! Finies les excursions joyeuses, le long des rivières ou dans la montagne ! Ce n'est plus l'espace bleu du ciel et de la mer qui sollicite la vue de l'écolier, c'est le bon vieux livre, le texte sévère, qui s'accompagne d'un conseil ou d'une réprimande du maître.

Garçons et filles qui n'avez pas lu de l'été, sinon les nouvelles que nous présentait le "Soleil", vous allez maintenant vous mettre bravement à l'étude, sans vous arrêter aux regrets des vacances passées. La leçon d'histoire, le problème d'arithmétique, la syntaxe française, devront vous occuper plus que tout le reste. C'est de la sorte que vous deviendrez de forts citoyens et d'exemplaires citoyennes. Ne vous découragez pas, le temps passe vite. Nous aussi, nous avons gémis sur les bancs de l'école. Mais nous ne regrettons pas le peu que nous avons appris, et si nous avions le bonheur de recommencer, veuillez croire que nous ferions mieux. Toujours est-il, on ferait mieux, en recommençant.

Nous vous souhaitons une année fructueuse en progrès et en sagesse.

LE DECOMPTE DANS ARTHABASKA

L'honorable M. Perrault, ministre de la Voirie, a obtenu la majorité dans toutes les paroisses de son côté d'Arthabaska et c'est un exploit assez rare qui démontre la popularité dont jouit l'honorable M. Perrault dans le comté qui l'élit depuis 1916.

La majorité du ministre de la Voirie est de 1961 voix, l'une des plus belles de toute la province, et son adversaire, le notaire Fenney, de Princeville, perd son dépôt.

Un beau triomphe a été fait au ministre de la Voirie à l'occasion de sa belle victoire et des milliers de personnes se sont rendues à Arthabaska pour entendre les discours et pour féliciter l'honorable M. Perrault. Des discours ont été prononcés par le ministre de la Voirie, M. Wilfrid Girouard, M. P. André Taschereau, C. R., Philippe Marchand, et autres.

Voici la liste des majorités obtenues par l'honorable M. Perrault dans chacune des paroisses de son comté, à même pris une majorité dans la paroisse de son adversaire, Stanfield :

Majorités	Perrault
Victoriaville	345
Warwick	345
St-Anne du Haut	185
Arthabaska	176
St-Paul de Chester	138
Tingwick	131
Stanfield	118
St-Norbert	118
St-Hélène de Chester	101
St-Louis	96
St-Benoît	86
St-Valère de Bultrode	72
St-Clotilde de Bultrode	61
St-Albert de Warwick	49
St-Elizabeth de Warwick	7

EXCURSION D'UN CLUB A N-YORK

Le président du Québec Transannonce que le club fera cette année son excursion annuelle vers New York par rail. Départ de la gare Union à Québec vendredi, le 4 septembre à 1 h. 20 p.m., heure avancée, par le Washington, du C. N. R. Départ de New-York pour Albany dimanche le 6 septembre à 9 h. 20 a.m., par bateau, Hudson River Dayline. Départ d'Albany pour Montréal en automobile lundi le 7 septembre à 8 h. a.m. Départ de Montréal pour Québec par bateau le même jour à 6 h. 35 p.m., sur un vaisseau de la Canada Steamship Lines.

Pour plus de détails s'adresser au président ou au secrétaire, M. Fernando Ouellet, édifice du Canadian National, rue St-André, Québec.

NOUVEAU POSTE DE POLICE

La ville va rétablir dans quelques jours le poste de police numéro 2 qui avait été transporté temporairement à l'hôtel de ville à cause de la transformation de l'édifice. Le nouveau poste sera situé au numéro 4 rue de Lachetevrière, coin place Berthelot. Les ouvriers se sont mis à l'œuvre dès ce matin et les policiers pourront entrer la semaine prochaine dans leur nouveau local. Les sergents Watt et Power sont en charge.

TEMPERATURE

Toronto, 1.—(P. C.) Il y a eu plusieurs endroits de l'Ontario et dans quelques districts du Québec. Ailleurs le temps a été beau avec une température modérée dans toutes les provinces.

PRONOSTICS

Ottawa et Haut St-Laurent : — Vents forts passant du sud-est au sud-ouest ; instable cet après-midi avec averses ce soir et une partie de mercredi ; au clair ensuite.

Bas St-Laurent : — Beau et frais ; averses ce soir et mercredi.

Golf : — Même.

Côte Nord : — Beau et frais.

Maritimes : — Même.

LE BARREAU CANADIEN A LA MALBAIE

Programme de l'important série de réunions que tiendront aujourd'hui, demain et jeudi les membres de l'Association du Barreau Canadien au Manoir Richelieu — Les détails.

C'est, demain matin, que s'ouvre, au Manoir Richelieu, de Pointe-au-Pic, le congrès annuel de l'Association du Barreau canadien. Toutes les séances se dérouleront, dans la magnifique hôtel.

Nous publions ci-après, le programme de cette importante série de réunions et les membres de l'Association voudront bien noter qu'en ce programme sera suivie l'heure sociale, en vigueur, à La Malbaie.

LE PROGRAMME

Mardi 1er septembre

10.00 a.m. — Conférence des Conseils d'Administration de la Profession légale au Canada.

Assemblée du Conseil de l'Association.

Mercredi, le 2 septembre

10.30 a.m. — Séance d'ouverture. Au fauteuil, le président, M. Louis S. St-Laurent, C. R., L. D. D. Allocution d'ouverture : Son Excellence le gouverneur-général du Canada, le Très Honorable comte de Bessborough, G.C.M.G. (Le président exprimera à Son Excellence les remerciements de l'Association pour sa présence et son allocution. Allocution de bienvenue : l'hon. M. Maurice Dupré, C.R., M.P., Solliciteur-général du Canada.

Un représentant des Municipalités locales.

Réponse : M. A.-H. MacNeil, vice-président pour la Colombie-Britannique.

L'honorable juge L.-A. Cannon prendra le fauteuil.

Allocution du président, M. Louis S. St-Laurent, C.R., L.L.D.

Résolution à la mémoire de feu le Très Honorable Charles-J. Doherty, L.L.D., D.C.L.

Proposée par M. John T. Hackett, C.M., M.P. et M. G.-H. Atkins, C.R.

Rapport du Conseil présenté par M. Pierre Beaulac, C.R., secrétaire Honorable.

Etat financier présenté par M. Isaac Paradis, C.R., L.L.D., trésorier Honorable.

Présentation de résolutions.

Formation de comités de nomination et de résolutions.

12.45 p.m. — Photographie en groupe.

1.00 p.m. — Déjeuner sous la présidence de l'hon. Sir François Lemieux juge en chef de la Cour Supérieure de Québec.

Allocution : Maître Fernand Payen Bâtonnier de Paris.

Résolution proposée par M. John D. Falconbridge, C.R.

2.30 p.m. — Séance de l'après-midi.

Présidence de M. M.-D. Macdonald, C.R., vice-président pour la Nouvelle-Ecosse.

Rapport du Régistrateur : le col. W.-N. Ponton, C.R., Régistrateur.

Rapport du comité sur l'Etude du Droit et discussion conduite par M. D.-A. MacKae, Ph.-D., président du comité sur l'Etude du Droit.

8.45 p.m. — Séance du soir : présidence de l'hon. M. P. Bertrand, C.R., L.L.D., vice-président pour le Canada.

Allocution : Sir Lynden Macassey, K.B.E., C.R.

Résolution proposée par l'hon. J. R. Lacombe, juge en chef de la Nouvelle-Ecosse.

10.00 p.m. — Réception et dîner.

JEUDI, 3 SEPTEMBRE

10.00 a.m. — Séance du matin : présidence de l'hon. M. C. D. Richards, C.R., Premier Ministre et Procureur Général du Nouveau-Brunswick.

Rapport du comité sur les changements importants dans le Droit statutaire : M. F.-F. Mathers, C.R., président.

Rapport du comité sur l'Administration de la Justice : M. J.-A. Mann, C.R., président.

Rapport du comité sur l'Administration de la Justice : M. M. W. C. Murphy, C.R., président.

Allocution : Sir Alexander Lawrence, Bt.

Rapport du comité sur le Recrutement : M. W.-S. Montgomery, C.R., président.

Rapport du comité sur les Salaires des juges : l'hon. M. N.-W. Rowell, C. R., L.L.D., président.

Rapport du comité de La Revue du Barreau Canadien : M. Geo.-F. Henderson, C. R., président.

Rapport des Travaux de la Conférence des Commissaires sur l'Unité de la Législation au Canada, par le représentant de la conférence.

1.00 p.m. — Déjeuner : présidence de l'honorable M. W.-H. Price, C. R., procureur général de l'Ontario.

Allocution : "The Work of the American Law Institute" : M. Herbert G. Goodrich, président de la Faculté de Droit de l'Université de Pennsylvanie, délégué de l'Association du Barreau Américain.

Résolution proposée par l'hon. juge Robeson.

3.30 p.m. — Séance de l'après-midi. Présidence de M. G.-H. Montgomery, C. R., D.C.L., vice-président pour Québec.

Rapport du comité sur le Droit International : l'hon. M. N.-W. Rowell, C. R., L.L.D.

Rapport du comité spécial de la Loi des Familles : M. Jacques Panneton, L.L.B., président provisoire.

Rapport des Travaux de la Conférence des Conseils d'Administration de la Profession Légale au Canada, par un Représentant de la Conférence.

Rapport du Comité des résolutions (Suite à la page 15, 7e col.)

DEPART POUR LES MISSIONS

Une solennelle démonstration, que présidera Son Excellence Mgr J.-Bernard Bruneau, évêque de Nicolet, aura lieu dimanche prochain, le 4 septembre, à l'église de St-Viateur d'Outremont, à l'occasion du départ pour les missions de l'Extrême Orient de cinq missionnaires de la société des Missions étrangères de Pont Vieux, de quatre religieux des clercs de St-Viateur et de neuf sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception. La cérémonie commencera à quatre heures et demie et c'est le R. P. Latour, C.S.V., provincial des Clercs de St-Viateur, qui donnera l'allocution de circonstance. La cérémonie comportera en plus la remise des croix aux missionnaires, le baise-main des pieds et du crucifix, le chant du départ et le salut du Saint-Sacrement.

VICTIME D'UN AUTRE DRAME DE LA ROUTE

Un jeune homme de 18 ans, Hervé Lamarre, se fracture le crâne en tombant sur une pierre lors d'une collision d'automobiles survenue à Metis Beach.

Matane, 1.—(D. N. C.) — M. Hervé Lamarre, 18 ans, a été tué au cours d'une collision survenue au cours de la nuit de dimanche à lundi dernier, l'automobile dans laquelle il se trouvait avec des compagnons ayant capoté à l'entrée de Metis Beach. Projeté contre une pierre, il se fracture le crâne et expira quelques instants après avoir été transporté dans une maison voisine de l'endroit de l'accident. Ses deux compagnons, Gérard Bernier et Albert Labrie, s'infirmeront des blessures graves et furent transportés en toute hâte à l'hôpital ; le conducteur, Jos. Camuel, s'en tira sans blessures graves.

L'accident s'est produit à l'entrée de Metis Beach, un automobile ayant frappé celui de M. Jos. Camuel, mais son conducteur continua sa route comme si rien n'était arrivé. Des recherches sont faites pour le localiser. M. Hervé Lamarre est le fils de M. Philippe Lamarre, contremaître au moulin Hamer.

ELECTION QUI RESTERA INCONTESTEE

A la suite du résultat du pointage fait hier, M. C.-E. Cantin aurait décidé de ne pas contester l'élection de son adversaire, M. P. Bertrand, dans St-Sauveur.

L'imbroglio électoral de St-Sauveur semble définitivement réglé puisque, à la suite du décompte judiciaire qui a accordé une majorité à M. P. Bertrand, l'on aurait décidé chez les organisateurs libéraux de ne pas contester l'élection, comme cela fut annoncé d'abord. Nos adversaires n'en ont déjà pas tant qui ont surnaqué, lundi, que l'on oserait leur faire un procès.

Le décompte judiciaire, présidé par Sir François Lemieux, juge-en-chef de la Cour Supérieure, a eu lieu hier au palais de justice et il n'y a rien changé à la majorité finale de M. Bertrand. Ce dernier a été proclamé élu par 26 voix, malgré les changements et les fluctuations auxquels donna lieu le décompte officiel. M. Pierre Bertrand a obtenu 3916 votes et M. Chs-Edouard Cantin 3800.

Le décompte a eu lieu à huis clos. M. Cantin était représenté par l'honorable Lucien Cannon et par M. M. Gérard Lacroix, tandis que M. Bertrand était représenté par M. J.-A. Prévoist, C.R. et Valmore de Billy, C.R., occupant pour M. Bertrand.

Les procédures ont duré toute la journée et ce n'est qu'à six heures et trente, hier soir, que le résultat final fut connu lorsque Sir François Lemieux annonça qu'il proclamait M. Bertrand élu par 26 voix de majorité.

Les deux parties en cause, MM. Cantin et Bertrand, ont cependant passé par des incertitudes au cours de la journée et à certains moments M. Cantin avait une avance de 7 voix sur son adversaire.

Tous les bulletins d'un poll avaient été marqués au crayon violet et si le juge en chef avait décidé que cette manière d'agir était irrégulière, M. Bertrand n'aurait eu qu'une voix de majorité sur son adversaire. Mais Sir François Lemieux a décidé que l'officier rapporteur avait été, de toute évidence, forcé de supplanter au manque de matériel par ce qu'il put trouver dans le poll et que les bulletins marqués au crayon violet furent acceptés et comptés en faveur de M. Bertrand.

LA GARDE D'HONNEUR LAURIER

Il y aura une assemblée de la Garde d'Honneur Laurier ce soir à 8 heures, au No. 150 rue Hermine.

Que tous les membres, se fassent un devoir d'être présents. Tous ceux qui désirent en faire partie seront les bienvenus.

LES DERNIERES ACTIVITES DE LA CONFÉDÉRATION DES UNIONISTES CATHOLIQUES

Compte-rendu des séances d'études tenues hier après-midi et hier soir, par les congressistes des Syndicats Nationaux Catholiques — On y discute de nombreuses questions se rattachant au communisme, au retour à la terre, au vote féminin, à la loi des accidents du travail, etc. — De nombreuses résolutions sont adoptées.

Les séances d'études du congrès de la Fédération des Travailleurs catholiques se sont poursuivies hier dans l'après-midi et dans la soirée et comme pour la réunion d'hier matin dont nous donnions un rapport détaillé dans nos éditions d'hier, de nombreuses résolutions ont encore été étudiées et adoptées par les délégués au cours de leurs assises.

L'on sait que lors de la première séance de la journée de lundi quatre résolutions ont reçu l'attention des délégués et ont fait le sujet de nombreuses discussions. Neuf autres résolutions occupèrent l'attention des congressistes au cours de la séance de l'après-midi. Une dixième au sujet de l'extension juridique de la convention collective défendue par M. Gérard Tremblay, secrétaire-général de la Confédération des Travaillants Catholiques du Canada.

La première résolution adoptée venait des unions nationales catholiques de Trois-Rivières et se rapportait au communisme. En voici le texte : "Considérant qu'il n'existe aucune loi fédérale ou provinciale pour enrayer le fléau communiste qui nous menace, le Congrès demande que des démarches soient faites auprès des Gouvernements pour faire disparaître toutes les universités et écoles communistes qui existent dans le pays et demande aussi qu'une loi soit passée pour déporter si possible tous les chefs ou leurs subalternes qui sont prêts à prêcher cette doctrine qui est très nocive pour le pays et surtout pour la classe ouvrière qui en souffre le plus."

La résolution suivante se rapportait au salaire raisonnable a été adoptée après quelques mots de M. l'abbé Bourassa qui souligna l'importance de la question. Le Congrès a demandé des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le gouvernement, ajouta-t-il, dans ses traités, devrait fixer des salaires raisonnables mais qu'on n'ait pas encore défini ce qu'on entendait par cette expression. "Il faudrait la définir avec des chiffres, dit-il, parce que les mots peuvent toujours s'interpréter de diverses manières. On devrait stipuler que dans telle région, les ouvriers auront tant de l'heure, en tenant compte des conditions économiques. Le

CREATION D'UN CENTRE DE RECHERCHES SUR LA LEPRE

Genève, 1er. — (A.P.) — Les délégués au 61e conseil de la S. D. N. ont fait ce qu'on attendait aujourd'hui en s'ajournant à demain après une brève séance où il ne fut question de rien d'important. Ils ont accepté l'offre du gouvernement brésilien d'établir à Rio un centre international de recherches sur la lèpre. M. Brissaud ne peut assister à la session actuelle du Conseil pour raison de santé. Sa place y est occupée par M. Flandin, ministre des finances françaises.

LE CONGRES DES HOPITAUX A EU UN BEAU SUCCES

D'intéressantes conférences ont été données sur divers sujets — Une messe marque l'ouverture de ces assises à Campbellton.

Campbellton, N.-B., 1. — (D. N. C.) — Le congrès des hôpitaux catholiques des provinces Maritimes a été couronné de succès.

D'importantes conférences avec des discours intéressants ont été données sur divers sujets ayant trait aux hôpitaux et à leur administration. A l'ouverture du congrès, la messe a été célébrée par le Rév. F. M. Lockary, de St-Jean. Des discours ont été prononcés dans le courant de la journée par Mgr P.-A. Chasson, évêque de Chatham, Mgr A.-T. Melanson, curé de Campbellton et le maire suppléant de Campbellton qui a souhaité la bienvenue aux congressistes.

Voici ceux qui ont donné des conférences : le Dr G.-Harvey Agnew, secrétaire de l'Association des Médecins, Toronto ; la Rév. Sœur Jarrell, M. A., hôpital St-Bernard,

Chicago ; le Dr J.-B. Morrissey, Loggville, N. B. ; le Dr C.-E. Dumont, Campbellton ; le Dr L.-G. Pinaut, F. A. C. S. Campbellton.

On remarquait parmi les visiteurs : Sœurs Céline Murray, Helen James, hôpital St-Bernard, Chicago ; St-Jacques, Hôtel-Dieu de St-Joseph, Kingston, Ont. ; Kenney, présidente de la M. C. C. H. A. St-Stanislas ; Layorte Barden, de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph, Chatham ; Sœurs Desjardins, St-Louis ; Dionne, de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph, de St-Basile, N.-B. ; Sœurs Sormany Branch, de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph, Tracadie, N.-B. ; Sœurs Godfroy, Damiens, F. S. P. St-Louis ; Gertrude, F. C. S. P. St-Louis ; Joseph F. C. S. P. de l'Hôtel-Dieu de l'Assomption, Moncton ; Sœurs Anne Seton, Irène Marie, Marie David, François de Paul, infirmière d'Halifax, Halifax, N.-E. ; Sœur St-Jean-Baptiste, hôpital St-Marie, Inverness, N.-B. ; Sœurs Marie-Pierre, M. Béatrice, de l'hôpital Ste-Marthe, Antigonish, N.-E. ; Sœur Marie du Sacre-Cœur, hôpital Ste-Rita, Sydney, Cape-Breton ; Sœur M. Rita, hôpital St-Joseph, Glace-Bay, N.-E. ; Sœurs M. Michel, M. Veronique, infirmière de St-Jean, St-Jean ; Mère M. Concor dia et Sœur M. Irène, 1100 Bellevue Ave., St-Louis, Mo. ; E.-U. ; Sœur Renaud, Hôtel-Dieu de Windsor, Ontario ; Rév. Alphonse-M. Schmitt, S. J., président de la C. H. A. des Etats-Unis et du Canada, le Rév. Dr M.-N. Côté, Rév. Père Lockary, St-Jean, N.-B. ; Rév. Dr R. Williams, Chatham ; Rév. Père Daigle, Chatham, Mgr A.-T. Melanson, P. A., V. G.

HONORE



Nous savons, depuis 34 ans, que les germes de la malaria ou fièvre paludéenne sont véhiculés par les moustiques. — L'humanité doit cette bienfaisante découverte à sir Ronald Ross. — L'émiment savant fut honoré, récemment, dans un banquet qui eut lieu, en l'Institut médical Ross, à Putney, Angleterre.

Nashua, N. H., 1er. — Mme veuve Evelyn Paradis, 35 ans, épouse de feu le Dr Roméo Paradis, autrefois médecin de Nashua, s'est suicidée en buvant de poison à la demeure d'une amie, Mme Alfred Charron. Elle est morte une heure après son arrivée à l'hôpital. On ne connaît pas le motif de son acte. Elle était mère de deux enfants, dont un garçonnet de 8 ans et une fillette de 5 ans.

LA MERE ET SES TROIS ENFANTS ASSASSINES

Le correspondant d'une agence matrimoniale est arrêté en rapport avec cette affaire — Les victimes auraient été tuées à coups de hache.

DANS UN GARAGE

Clarksburg, Virginie, 1er. — (Spécial) — Une découverte macabre dans la cave d'un garage a amené l'arrestation de Cornelius O. Pierson, 45 ans, correspondant d'une agence matrimoniale. Les cadavres de Mme Asta Buick Eicher et de ses trois enfants, Grete, 14, Harry, 12, Anabel, 9, tous horriblement mutilés, y furent trouvés après deux mois de leur disparition. Ils furent apparemment tués au moyen d'une hache pour être ensuite enveloppés dans du "burial" et enterrés sous le garage de Pierson.

Des valises contenant des vêtements maculés de sang et des cheveux humains éveillèrent les soupçons des autorités policières de l'endroit. Poursuivant plus loin son enquête, le chef de police C.-O. Duckworth fit la rencontre d'un jeune garçon qui déclara avoir aidé Pierson dans sa construction d'un tunnel sous le garage. A l'aide de pics et de pelles, les quatre cadavres furent tôt mis à jour. Lors que ces recherches furent faites, Pierson n'était pas présent ; il était sous verrou dans la prison locale. Il nia connaître quoique eue ce soit de la disparition de Mme Eicher et de ses trois enfants. Il prétendit que son innocence lorsque mis en présence des cadavres, bien qu'il ait admis antérieurement qu'il les avait transportés là pour ensuite accuser Mme Eicher d'en être responsable.

Pierson prétendit qu'il avait été en rapport avec Mme Eicher dans la vente de sa maison et nia avoir donné à l'un de ses enfants un chèque en blanc, avec une lettre apparemment signée par Mme Eicher demandant instruction à sa banque de lui remettre tous les argent qu'elle avait à son crédit.

Cette horrible découverte ne sembla pas ébranler Pierson et il répondit au chef de police Duckworth qu'il n'avait rien à dire. A sa sortie de prison pour être conduit dans la prison du comté, la foule entourait le prisonnier de ses escorte. C'est grâce à la prompte intervention de la police qu'un mauvais parti ne fut point fait à Pierson.

La curiosité des voisins de Mme Eicher, éveillée par la visite régulière d'un personnage bien mis, fut portée à son extrême lorsqu'ils ne virent aucun signe de vie, quelque temps plus tard, autour de sa maison. La police enquête et fit la rencontre d'un ami de Mme Eicher qui déclara avoir fait la connaissance d'un Cornelius Pierson lors d'une visite qu'elle fit chez Mme Eicher. Elle lui présenta ce M. Pierson comme étant un vieil ami de la famille. Le 28 juin dernier, Mme Eicher partait pour Denver où, confia-t-elle à son amie, elle allait rendre visite à des parents. Les enfants furent confiés à une gouvernante et un chambreur, Jack Williams.

Deux semaines après le départ de la victime, Pierson revint et transporta tout le ménage de Mme Eicher dans un garage. Questionné par les voisins, il dit que la maison avait été vendue et que Mme Eicher ne reviendrait pas. Une enquête fut ouverte et Pierson montra un document à l'effet que la maison avait été réellement vendue, mais Pierson fut invité à se reporter à la station de police dès le lendemain. Ce qu'il ne fit pas. Les voisins avertirent la police que les enfants avaient été amenés en automobile conduite par l'étranger.

La police força les portes de la maison de Mme Eicher et un mandat d'arrestation fut émané contre Pierson pour enlèvement de mineurs et meurtre. Des lettres signées par Pierson furent trouvées dans le garage Eicher. Il y confiait à Mme Eicher son immense richesse et l'amour ardent qu'il avait pour elle.

La police s'attendait à découvrir le gouvernant qui prit soin des enfants durant l'absence de Mme Eicher. Cette découverte macabre a jeté, on le conçoit bien, la population locale dans le plus profond émoi.

M. TAIT EST BLESSE DANS UN ACCIDENT

Shediac, N.-B., 1. — (D.N.C.) — M. R.-C. Tait, président de la Compagnie de R.-C. Tait, Limitée, a été victime d'un grave accident d'automobile. Il se rendait à New-Glasgow, avec le juge W.-W. Wells, autrefois de Moncton et maintenant d'Ottawa et de son chauffeur, Blair Melanson. A 30 milles de New-Glasgow, il fut frappé par une automobile conduite par un fermier et sortant d'une allée cachée par deux rangées d'arbres. Le char de M. Tait, un Packard, fut renversé deux fois et rebomba sur ses roues. Le juge Wells reçut de légères blessures à la tête, mais M. Tait fut blessé à l'épaule et à la poitrine. Les témoins de l'accident disent que c'est presque un miracle si ceux qui occupaient l'automobile n'ont pas été tués.

L'ENVOLEE EST REMISE AU PRINTEMPS

Los Angeles, 1. — (P.C.) — Roy-W. Ammel, de Chicago, pilote et ingénieur en aéronautique, annonce qu'il tentera le tour du monde en avion avec deux escales seulement le printemps prochain. Il doit adjudger la semaine prochaine le contrat pour la construction d'un aéroplane sur les plans et devis sont de lui. Cette machine sera munie de deux moteurs Isotta-Fraschibi d'une puissance de 800 chevaux chacun. Le voyage commencera à Los Angeles ou New-York.

LE CONGRES DES VETERANS AUX CHUTES NIAGARA

Il s'est terminé hier après-midi — Des résolutions sont adoptées — La loi de l'allocation sera-t-elle amendée.

Niagara-Falls, 1. — La quatrième convention annuelle de la Légion Canadienne s'est terminée hier après-midi à Niagara-Falls par l'adoption d'une série de résolutions dont quelques-unes ont suscité d'assez vifs et longs débats. Ces résolutions proposées concernant pour la plupart la loi des allocations aux vétérans, dont on veut faire amender certains articles. L'une d'elles demandait que le gouvernement paie une partie de l'allocation aux dépendants lorsqu'un vétéran est patient dans une institution soutenue par le gouvernement fédéral. Actuellement, on retranche cette allocation.

On veut demander aussi que la veuve d'un vétéran jouissant d'une allocation de guerre reçoive sa pension après la mort de ce dernier, même dans le cas où le vétéran a été pensionnaire dans une institution soutenue par le gouvernement. On demandait de plus que les vétérans recevant pension de guerre reçoivent les traitements gratuits dans un hôpital en cas de maladie. C'est ce qu'on fait actuellement pour les pensionnaires de la classe 2.

Actuellement le temps de résidence exigé pour avoir pension est de douze mois. On veut le faire réduire à 3. La Légion Canadienne a aussi adopté une résolution demandant que la veuve qui a des enfants mineurs et qui reçoit une pension soit payée sur la même base qu'un homme marié. Quelqu'un proposa aussi que les fils des vétérans se forment en association afin de perpétuer la Légion canadienne. Enfin, des résolutions de félicitations furent votées à l'adresse du Roi, du Prince de Galles, de Son Excellence le Gouverneur-Général et autres.

LE PRINCE DE GALLES A PARIS

Paris, 1. (P.C.) — Le prince de Galles a dîné ici à table d'hôte à l'occasion d'un gala pour venir en aide aux anciens combattants mutilés. Prés de 500 de ces derniers y assistaient. A cette fête un portrait de Charlie Chaplin fut vendu à l'enchère 10,000 francs (\$400).

LE ROI DE SIAM DANS LES ROCHEUSES

Banff, Alta., 1. — Le roi et la reine de Siam, qui séjournent à l'hôtel "Ban Springs" du Pacifique Canadien depuis une quinzaine de semaines et qui ont visité les Rocheuses, sont revenus aujourd'hui à l'hôtel d'une randonnée en pays des montagnes sur le sentier conduisant de la vallée Yoho aux Chutes Jumelles. Leurs Majestés sont devenues des fervents des excursions à cheval pendant leur séjour dans les montagnes qui se terminera samedi.

Le roi et plusieurs personnages de la suite royale furent admis membres de l'ordre des coureurs de sentiers des roches canadiennes et il est possible que le monarque siamois concourra pour l'obtention de l'insigne d'argent de cette organisation avant de quitter Banff pour la côte du Pacifique.

LE ZEPPELIN VOGUE VERS LE BRESIL

Hambourg, 1. — (A. P.) — Le Graf-Zeppelin effectue actuellement la traversée de l'Atlantique sud, voguant vers le Brésil avec 13 passagers payants sans compter le courrier et le fret. La ligne Hambourg-Amérique a reçu un radio disant que le Graf était ce matin (1h Est) à 900 milles de Pernambuco, son point de destination. Il avait quitté Friedrichshafen samedi soir sous la conduite du Dr Hugo Eckener. C'est son second voyage en Amérique du sud. Plusieurs savants sont à bord pour faire des observations atmosphériques.

PAR MESURE DE PRUDENCE

Calshot, Angle., 1. — (A.P.) — Il est maintenant défendu aux petits garçons de Calshot de faire voler leurs cerfs volants durant les exercices de tir des aviateurs qui s'entraînent pour la course du 12 courant. Plusieurs de ces pilotes ont déjà failli accrocher des cerfs volants ou des ficelles en filant 300 milles à l'heure au-dessus du Solent. Le mécanisme de ces avions ultra rapides est si délié que par une "collision" pourrait occasionner une chute.

LA QUESTION DU GRAIN

Régina, 1er. — Le temple du blé sera dressé à Régina, Canada, du 25 juillet au 6 août, l'année prochaine. Les pèlerins d'un grand nombre de nations, venus pour assister à la Conférence-Exposition Mondiale du Grain, fouleront pour la première fois à cette époque les rues de la capitale de la Saskatchewan. On analysera, aux séances de la conférence, les méthodes de vente du grain, les frais de transport et les nombreux problèmes qui se dressent devant l'agriculture de nos jours. Il y aura à l'exposition des milliers d'échantillons de grain venant de presque toutes les parties du globe.

Moncton, N.-B., 1er. — M. Frank C. O'Brien est mort à l'Hôtel-Dieu. Il était propriétaire de l'hôtel Bend View, vis-à-vis du parc public, sur la rivière Petitcodiac. C'était un grand amateur de chevaux de course. Il était natif d'Amherst et résidait à Moncton depuis 12 ans. Son épouse, née Annie Babineau, trois fils et deux filles lui survivent. M. O'Brien était très populaire dans la ville de Moncton et dans les environs.

HEURES D'AFFAIRES: 9 HEURES A. M. A 5 HEURES 30 P. M. OUVERTS JUSQU'A 10 H. LE SAMEDI

NOUVELLES DE PAQUET POUR MERCREDI



Il est plus que probable que nous aurons encore des journées et des soirées chaudes...

Parez-vous d'une de nos robes en "travel print" de coupe élégante, aux dessins jolis et de charmante apparence. Vous aimerez ces robes.

Venez voir les deux groupes que nous avons pour...

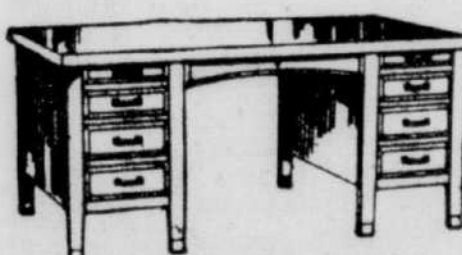
\$10.95 et \$16.75 **\$25 et \$27.50**



La même raison s'applique à nos manteaux. Ils sont nouveaux au point de vue créations, nouveaux en tissus, nouveaux par leurs traitements, nouveaux à tous les points de vue. Aujourd'hui les dames viennent chez Paquet, parce qu'elles savent que ce que nous montrons est toujours le dernier cri, parce que nos rapports avec les plus grands fabricants nous procurent l'avantage d'acheter seulement que ce qui est nouveau.



Quelques Spéciaux Intéressants DANS NOTRE RAYON DES MEUBLES



BUREAUX

en orme fini chêne doré, dessus de 48 x 30 pouces. TRES SPECIAL. **\$29.00**

BUREAUX A RIDEAU

(couvercle roulant) en orme fini chêne doré, 36 x 26 pouces. TRESSPECIAL. **\$33.00**



TABLES DE BUREAU

en orme fini chêne doré 24 x 36 pouces. Prix. **\$12.00**

BIBLIOTHEQUES en chêne solide, trois rayons, avec base et dessus. TRES SPECIAL. **\$23.95**

FAUTEUILS TOURNANTS

en orme fini chêne doré. Prix. **\$10.50**

TEL: 8131

LA COMPAGNIE PAQUET LIMITEE.

TEL: 8131

Il aime à faire part de ses succès

"L'assemblée a été un gros succès... tout a marché à merveille et je serai de retour à la maison à la fin de la semaine. Ne t'inquiète pas à mon sujet... je me porte comme un charme."

Chaque soir, lorsqu'il est en voyage, Georges Laplante appelle sa famille par téléphone longue distance.

"C'est l'un des plaisirs les moins dispendieux que je connaisse," explique-t-il. "Le succès n'est vraiment apprécié que si on le partage avec ceux qui nous sont chers."

Et la dépense, direz-vous? Son appel de chaque soir lui coûte à peine le prix d'une couple de bons cigares.

Les taxes du soir des appels entre postes (n'importe qui) sont en vigueur de 7.00 p.m. à 8.30 p.m. Taux de nuit encore plus bas de 8.30 p.m. à 4.30 a.m.



L. BELCOURT, Gérant.

NOUVELLES DE LEVIS

Notes personnelles

M. l'abbé Arthur Duville, supérieur de l'Ecole Apostolique, de Lévis, était dernièrement en promenade chez son père, M. T. Duville ainsi que chez M. Joseph Doré, à St-Casimir.

M. et Mme J.-R. Roebuck, de Montréal, sont actuellement en promenade chez Mme Vve Narcisse Bégin, à St-David de Lévis.

Mme George Davis et Mlle Brenda Davis qui ont passé quelques semaines à Bass Rocks, Maine, sont de retour à leur résidence, à Lauzon.

M. et Mme Frank -E. Hackett ainsi que Mlle G. Winifred Hackett, de New-York, et Mme Charlie Wetmore, de Glenfield, New-York, étaient de passage à St-David de Lévis, ces jours derniers.

M. Arthur Labrie, chimiste et M. Paul Couet, de Lévis, sont actuellement en promenade dans les Cantons de l'Est.

Mlle Cécile Rousseau et son frère M. Antonio Rousseau, de Lévis, sont de retour d'une promenade chez des parents à Berthier.

Le navire "Watford" arrivé à Lévis.

Le navire "Watford" est arrivé à Lévis avec un chargement de charbon mou venant de Sydney pour la compagnie des chemins de fer nationaux. Il est accosté au quai à

eau profonde du gouvernement.

Il s'est fait voler son automobile.

Un citoyen de St-Louis de Pintendre s'est fait voler son automobile, ces jours derniers. Les voleurs s'introduisirent pendant la nuit dans le garage de cet automobiliste et en sortirent son Essex sans que personne dans le village en eût eu connaissance. Ils refermèrent les portes du garage et poussèrent le char jusqu'à la route nationale puis mirent l'engin en marche et disparurent. Des recherches ont été faites depuis par le propriétaire de l'auto, mais on n'a pas encore pu découvrir les auteurs de ce vol.

Il est victime d'un douloureux accident.

M. Joseph Dion, de Lévis, employé aux travaux de réparations du quai de la Traversée de Lévis, a été victime d'un douloureux accident, hier après-midi, vers 3 heures. M. Dion glissa soudainement dans une excavation et dans sa chute se démit une épaule et s'infligea d'autres contusions. On se porta à son secours et il reçut les soins nécessaires. M. Dion en aura pour quelques semaines avant de retourner au travail. C'est le premier accident à enregistrer depuis que les travaux sont commencés à cet endroit.

Un vol commis sur le terrain du "Napoleon".

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, des voleurs sont allés sur le terrain de jeux du "Napoleon" rue Wolfe, à Lévis, et ont enfoncé la bâche qui sert de magasin et aussi d'abri pour la roue de fortune, bingo, table de rafraichissements, etc. Ils s'emparèrent de boîtes de chocolats, de cigarettes et autres marchandises. Les autorités du "Napoleon" constatant le vol dimanche matin et c'est pourquoi ils furent dans l'obligation de fermer le terrain dimanche soir dernier.

Il est vraiment regrettable que la chose soit arrivée, car les directeurs du "Napoleon" s'étaient assez dévoués pour organiser ce terrain de jeux pour que l'on aille pas piller et briser le magasin. On a commencé une enquête qui permettra de pincer les auteurs de ce vol et de les punir comme ils le méritent.

Séance de puériculture à Bienville demain.

Demain après-midi, de 2 à 3 heures 30, en la salle paroissiale, à Bienville, il y aura séance de puériculture ou de goutte de lait. Les mères de familles de Bienville sont invitées à venir faire examiner gratuitement leurs jeunes enfants et recevoir les conseils nécessaires pour les tenir en bonne santé.

Honneur au mérite au Couvent de Lévis.

Mlle Germaine Lebel, Léonora Grenier, Benoîte Dumas, Gabrielle Labrie et Marie-Rose Cantin ont obtenu leur diplôme complémentaire avec la note distinction.

Mlle Marguerite-Marie Lecours a obtenu le même diplôme en français et en anglais avec distinction.

Ont obtenu le diplôme élémentaire, Mlles Marie-Reine Gosselin, Annette Martineau, Georgette Leclerc, Françoise Bégin, Anne-Marie Lafort, Marie-Anne Plamondon, Cécile Dumas, Colombe Veer et Jeannette Rodrigue.

Notre félicitations à toutes ces jeunes diplômées.

Il se porte acquéreur.

M. Joseph Normand, demeurant rue Botrel, à Lauzon-Ouest, vient de se porter acquéreur du débit de lait et de tout le roulet de M. Joseph Bégin, Laitier, aussi de Lauzon-Ouest.

Le "Napoleon Junior" a été vainqueur.

Le club "Napoleon Junior" de Lévis, a défait le club "Amphitru" de Lauzon, par un score de 24 à 3. R. Hains, du Napoleon, frappa un home-run, G. Garneau, un deux buts, Bouchard, un trois buts, D. Cantin, un deux buts et plusieurs coups sûrs.

Le "Napoleon Junior", de Lévis, lance un défi à tout club amateur. Réponse par le voix des journaux ou en téléphonant au gérant R. Hains, No 986.

Le premier mercredi du mois en l'honneur de St-Joseph.

Demain sera le premier mercredi du mois en l'honneur de St-Joseph. Les fidèles voudront bien assister à la messe, communier et prier avec confiance ce grand et puissant protecteur. Une grande vente de charité à Villémay.

Une grande vente de charité au profit de l'église du Christ-Roi, à Villémay, aura lieu le 14 septembre. Les personnes qui ont préparé des objets pour ce bazar voudront bien les remettre aux personnes suivantes :

Table des rafraichissements : Mme Roch Dorval.

Table des Dames de Ste-Anne : Mme Joseph Ouellet.

Table des Enfants de Marie : Mlle Blanche Michaud.

La pêche : Mlle E. Michaud.

Pour Sorosto : Mlle Couture, institutrice.

Nul doute que chacun fera sa part pour que cette vente de charité soit un succès et que l'on se montrera généreux pour le Christ-Roi.

Les confessions des enfants à Lévis et à Bienville.

Demain matin, à 8 heures, on entendra les confessions des élèves de l'Ecole des Frères Maristes et demain après-midi, à 3 heures, on entendra les enfants des autres écoles de Lévis. Ces enfants communieront jeudi matin à la messe de 7 heures 30.

A Bienville, on confessa les petites filles de la paroisse, demain après-midi, à 1 heure 30 et les petits garçons seront confessés jeudi matin, à 8 heures 30.

Un tournoi de tennis à Lauzon.

Tous ceux qui veulent prendre part au tournoi "open" de tennis de la ville de Lauzon sont priés de s'inscrire d'ici le 5 septembre, à midi. On voudra bien s'adresser à M. Gaston Bourget, comptable de la Caisse Populaire, à Lauzon, qui recevra les entrées.

Les affaires municipales à Lévis.

Une séance du conseil de ville de Lévis a été tenue, hier soir, à 8 heures, sous la présidence de M. le maire Leblond. Tous les échevins étaient présents.

Le Patronage pourra occuper cet espace de terrain.

Le dépt. de la Défense Nationale d'Ottawa, en date du 14 août, informe le conseil avoir donné l'autorisation au Patronage de Lévis d'occuper l'espace de terrain où se trouvait l'ancien réservoir de Lévis, le long de la route Dallaire. Le conseil de Lévis a déjà consenti à céder au Patronage tous les droits qu'il pouvait avoir sur ce terrain.

Le conseil n'a pas le droit de se rendre à cette demande.

La Provincial Gas & Oil Co. Ltd. de Québec, demande au conseil s'il peut lui accorder une franchise lui donnant le droit exclusif de faire la distribution du gaz dans les limites de la cité. Le conseil dit ne pouvoir se rendre à cette demande parce qu'il n'en a pas le droit.

Le C. N. R. ne pourra permettre aucun empiétement.

Le surintendant du C.N.R., à Lévis, en date du 23 août, attire l'attention du conseil sur les travaux au quai de Lévis pour le service des traversiers et dit que sa compagnie ne pourra permettre aucun empiétement jusqu'à nouvel ordre. Il demande au conseil de s'occuper de faire élargir l'excavation faite afin d'éviter le danger qu'une personne tombe dans le trou qui existe maintenant.

M. l'échevin Brochu demande à M. le maire si la ville va avoir le terrain demandé au C.N.R., et qu'il a dit lui avoir été promis. M. le maire dit qu'il s'est occupé de la chose et s'en occupe encore, mais qu'il n'y a encore rien de fait. M. l'échevin Brochu dit qu'alors on a commencé par la fin au lieu du commencement car il aurait mieux fallu avoir ce terrain nécessaire avant de commencer les travaux et s'exposer à des accidents.

Séance du conseil du comté le 9 septembre.

M. l'échevin Pelletier est chargé d'assister au nom du conseil à la séance du conseil du comté de Lévis qui sera tenue le 9 septembre à St-Romuald.

Une requête des résidents de la rue De la

Le conseil prend connaissance d'une requête de résidents de la rue De la Delisle demandant de leur accorder l'acquisition de quelques pieds de terrain afin de permettre aux voitures de livraison et aux taxis d'y avoir accès. Cette requête est laissée sur la table jusqu'à la prochaine séance pour étude.

L'eau de Lévis très bonne en juillet.

Le bureau provincial d'hygiène fait rapport au conseil avoir analysé les échantillons d'eau durant juillet et avoir trouvé que cette eau était très bonne.

Règlement remis à la prochaine séance.

La seconde lecture du règlement défendant les panneaux-réclame dans les limites de la cité est remise à la prochaine séance du conseil.

Cette compagnie dit ne pas faire affaires dans Lévis.

M. V.-A. de Billy informe le conseil que suivant les instructions du chef de police il a réclamé de la McCall Frontenac Oil Co. Ltd le paiement de sa licence et que cette compagnie refuse de payer en disant qu'elle ne fait pas affaires dans



Lévis. Si cette compagnie, dit M. de Billy, reçoit des commandes par téléphone et la poste et vient livrer sa marchandise dans Lévis, elle ne peut être tenue de payer licence, mais si elle vend et délivre de la gazoline ou huile sans commandes antérieures, alors elle doit payer.

Le conseil décide de continuer les procédures commencées dans cette affaire vu que le chef de police exige la licence et a des preuves que cette Cie fait affaires dans la ville.

Une longue discussion sur les travaux au quai de la Traversée.

M. Emile Bégin, de Lévis, offre ses services au conseil comme inspecteur des travaux au quai de la Traversée de Lévis.

M. l'échevin Brochu dit être en faveur que le conseil engage un inspecteur afin de surveiller les travaux et les intérêts de la ville.

M. l'échevin Durand dit que ceci aurait son bon côté, tel que vient de le dire M. l'échevin Brochu.

M. le maire et MM. les échevins Larochelle et Michaud disent que suivant eux, c'est l'ingénieur de la cité que la ville va payer \$6,000 qui d'après le contrat est chargé de surveiller ces travaux et qu'il est per-

sonnellement responsable avec l'entrepreneur si quelque chose vient à faire défaut.

M. l'échevin Brochu demande alors si l'ingénieur a fait un rapport au conseil ou au maire sur l'état des travaux faits jusqu'ici et M. le maire dit ne pas avoir encore eu de rapport.

M. l'échevin Couture dit ne pas douter de l'ingénieur de la cité, mais il dit que Lévis pourrait bien faire comme Québec qui a engagé un inspecteur pour surveiller les travaux du quai lorsqu'ils furent faits et croit que cela serait une bonne chose.

M. l'échevin Pelletier dit qu'il était pour l'engagement d'un surveillant jusqu'à ce que M. l'ingénieur Langlais lui ait dit qu'il était payé pour surveiller les travaux et qu'il faisait ce travail. Si le conseil tient à avoir un inspecteur ou surveillant, dit M. Pelletier, je suggérerais que M. R.-E. Demers, ingénieur de l'usine de filtration fasse ce travail, si M. l'échevin Michaud y consent.

Ce dernier dit n'avoir aucune objection.

M. l'échevin Durand demande si M. Napoléon Guay, chargé de prendre les noms de ceux qui travaillent au quai, a fait rapport au conseil chaque semaine. M. le maire dit que oui et soumet au conseil un rapport de M. Guay disant que la semaine dernière 25 ouvriers de Lévis ont travaillé de jour et autant de nuit, ce qui fait 50 et que tel que convenu dans le contrat M. Cyprien Gagnon, l'entrepreneur, a à son emploi 6 de ses employés.

M. l'échevin Brochu demande à qui il faut s'adresser pour faire engager des ouvriers. M. le maire dit que l'on doit s'adresser à chacun des échevins et que 111 lettres de demande d'emploi ont été reçues.

M. l'échevin Brochu dit avoir demandé de l'ouvrage pour trois hommes et qu'un seul fut engagé, puis renvoyé au bout de trois jours.

Finalement la question de l'engagement d'un inspecteur ou surveillant reste en suspens et aucune décision n'est prise par le conseil.

Des remerciements à M. le député Arthur Bélanger.

Il est proposé par M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Pelletier et résolu à l'unanimité qu'un vote de remerciements soit offert à M. le député Arthur Bélanger qui a obtenu des signaux pour le quartier St-Laurent.

(Suite à la page 11, 8e col.)



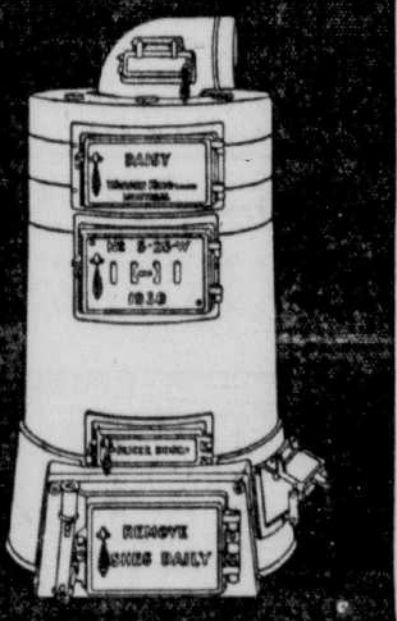
Pour la Jeune Mère

Le Porter Champlain est la nourriture par excellence pour la jeune mère qui nourrit son bébé, car il contient, sous une forme agréable et parfaitement assimilable, tous les éléments nécessaires pour soutenir ses forces.

Le Porter Champlain est agréable au goût et se digère sans effort; il est prescrit par les médecins et employé régulièrement dans les hôpitaux.

Porter Champlain

FABRIQUÉ PAR
BRASSERIE CHAMPLAIN
La seule brasserie essentiellement Canadienne-Française
"EN DEHORS DU TRUST"



La chaudière Daisy, connue depuis longtemps pour sa qualité et maintenant améliorée pour être encore plus efficace, est une partie de l'assemblage complet de matériaux de chauffage Warden King pour résidences, immeubles commerciaux, écoles, et tous usages.

Démonstrés

...et maintenant Améliorés

Le temps a démontré sans l'ombre d'un doute la qualité des produits de chauffage Warden King. Il y a soixante-dix-neuf ans, Warden King Limited était fondé. Et constamment depuis, cette maison a conservé la confiance des constructeurs canadiens.

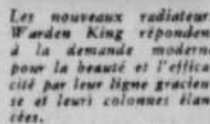
Le service a démontré les mérites des chaudières Daisy. Dans 75,000 foyers canadiens et dans des centaines d'immeubles commerciaux, elles fournissent un chauffage fiable et efficace.

Maintenant, et les chaudières Daisy et les radiateurs Warden King ont été améliorés. Dans la chaudière, des sections inclinées assurent une circulation positive; les grilles ne nécessitent plus de boulons ni de goupilles et peuvent être facilement soulevées et remplacées; le foyer pro-

fond consomme parfaitement bien le charbon mou ou dur, coke, et autres types de combustible; la porte du cendrier est placée de façon à faciliter l'installation d'un brûleur à l'huile; la base est en une seule pièce et prévient les fuites d'air.

Les radiateurs ont reçu une forme plus gracieuse pour embellir tout intérieur. Ces radiateurs en fonte ont été parfaitement éprouvés par des essais scientifiques et en service. Nous les recommandons comme étant plus efficaces que ceux en cuivre ou tous autres modèles à chauffage indirect inventés jusqu'à présent.

Permettez-nous de vous faire parvenir de plus amples renseignements. Tout entrepreneur en chauffage fera votre installation.



Les nouveaux radiateurs Warden King répondent à la demande moderne pour la beauté et l'efficacité par leur ligne gracieuse et leurs colonnes blanches.

CHAUDIERES DAISY

• RADIATEURS WARDEN KING •

WARDEN KING LIMITED — MONTREAL

Succursales: 299 ouest, rue Adelaide, Toronto — 225, rue Isabel, Winnipeg
Fabricants des Chaudières Daisy et des Radiateurs Warden King

Le 8 Septembre

Westinghouse proclamera la plus importante nouvelle en radio depuis 4 ans...

Les annales de la radiophonie sont écrites dans les laboratoires de recherches de Westinghouse. Les "Pionniers de la Radio" ont une proclamation étonnante à faire sous peu.

D'ici quelques jours, la plus importante communication en radio depuis quatre ans sera faite au public. D'un bout à l'autre du Canada sera mis sur le marché un récepteur radiophonique intégralement nouveau, un récepteur qui a subi victorieusement tous les essais et toutes les épreuves.

Ce n'est pas un "nouveau radio" tout simplement... C'est une conception nouvelle, ultramoderne, en technique radiophonique, une amélioration sans précédent de la sonorité, une application originale et exclusive d'une loi d'importance capitale en acoustique, longtemps négligée par l'industrie de la radiophonie.

En un mot, Westinghouse va doter le monde d'un appareil radiophonique dont le rendement, la sonorité et la valeur charmeront les plus désabusés et marqueront une ère nouvelle en radiophonie. Que vous possédiez un radio ou non, cette proclamation ne pourra faire que vous intéresser au suprême degré. Soyez sûr d'en prendre connaissance.

Columaire

UN RADIO RADICALEMENT NOUVEAU

UN . PRODUIT . DE . CANADIAN . WESTINGHOUSE

La Publicité dans les Journaux est le Nerf Essentiel du Commerce Canadien

La publicité et la production intensive sont d'inséparables associés à cette époque essentiellement industrielle. Le manufacturier, le distributeur et le marchand de détail dont le produit a un droit justifiable quelconque à une place sur le marché et espère réaliser assez de ventes pour continuer avec profit son commerce, doit sans cesse tenir ses marchandises à l'attention du public.

En des temps de crise tel que nous traversons actuellement — alors que le commerce lutte arduement et avec succès pour revenir à l'état normal — nombre d'hommes sont tentés de diminuer leurs dépenses d'annonces en raison de la baisse comparative de la demande et de balances réduites des bénéfices de leur commerce. C'est le contraire qu'il faut faire! Il est facile de rayer des items et des listes d'une appropriation, mais il n'est pas aussi facile de faire face à la diminution inévitable de la demande et de la baisse des ventes à l'automne, à l'hiver et au début du printemps.

La publicité dans les journaux quotidiens, au Canada, représente aujourd'hui votre meilleure aide pour la diminution du coût de distribution, non seulement parce qu'elle atteint tous les consommateurs potentiels, mais parce qu'elle peut être utilisée exactement où et quand elle est le plus nécessaire. Elle est toujours à l'appui du vendeur dans n'importe quelle situation de vente avec un attrait adapté à tout besoin régional. Servez-vous-en de façon la plus intensive en ce moment où vous en avez le plus de besoin.

Les meilleurs négociants au Canada — des maisons qui, d'année en année, ont grandi en force et en prestige — savent que la publicité dans les journaux quotidiens leur est tout aussi nécessaire que leur matériel brut. Il ont démontré — alors que la lutte était la plus ardue — qu'il est plus payant d'augmenter plutôt que diminuer leurs listes d'annonces dans les journaux. Suivez leur exemple.

Les journaux quotidiens sont lus aujourd'hui avec un intérêt beaucoup plus vif que jamais auparavant dans l'histoire du Canada. Qu'il vous servent de médiums pour transmettre votre message dans une atmosphère de vitalité et avec la certitude d'un accueil chaleureux.

Cette annonce est publiée sous les auspices de l'Association Canadienne des Journaux Quotidiens

MacDONALD NE SERAIT PAS CANDIDAT AUX ELECTIONS

C'est ce que croient ceux qui connaissent bien le premier ministre anglais qui vient d'être répudié par les travaillistes — Le cas de M. Thomas — Ni l'un ni l'autre cependant n'entendent vivre de leurs rentes.

ILS PEUVENT ETRE UTILES

Londres, 1. (A. P.) — MM. MacDonald et Thomas ont été répudiés par les groupements travaillistes auxquels ils consacreront la plus grande partie de leur vie, mais peu de gens croient que l'un ou l'autre va se retirer de la vie publique. On a l'impression qu'il y aura encore trop à faire, une fois dénouée la crise actuelle, pour que MacDonald et Thomas s'en retournent chacun chez soi pour vivre de leurs rentes.

Ceux qui connaissent bien le premier ministre croient qu'il ne posera pas sa candidature aux prochaines élections, mais on a l'impression que le pays continuera à pouvoir compter sur ses talents pour la solution de plusieurs problèmes. On rappelle à ce sujet que lord Balfour rendit ses plus grands services au pays après s'être retiré de l'arène politique. Quant à M. Thomas, on l'imagine assez bien faisant partie du conseil d'administration de l'un des quatre grands réseaux d'Angleterre, fonctions auxquelles le désignent son titre d'ancien leader de l'Union nationale des cheminots.

CONSEILLERS ELUS

Campbellton, N.-B., 1. — Les conseillers de la paroisse d'Addington, le Dr J.-A. Roy et Robert-J. Harper, ont été élus par acclamation. Voici la liste des autres candidats dans les autres paroisses :
Paroisse de Balmoral : Joseph Arsenault, John Fournier, Théophile LeBlanc, Edouard Savoie.
Paroisse de Colborne : Peter Fraser, Louis Giroux, Philippe Laviolette.
Paroisse de Dalhousie : John MacKinnon, Philibert LeBlanc, Angus MacGarvie, Fidèle LeBlanc.
Paroisse de Durham : Delphis Frenette, David McIntosh, Arch. Muirchie, Theophilus Culligan.
Paroisse de Eldon : Germain Dionne, Thomas Firth, J.-Adrien Boulay, Murdoch Firth.
Paroisse de Grimmer : J.-L. Lavasseur, Jos. Bélanger, Joseph Levasseur, A. Bellanger, Robert Lynch.
Paroisse de St-Quentin : Arthur Leclerc, Eddie Savoie, George Leclerc, A. Thibodeau.

Rien ne saurait égaler en valeur et en efficacité les PETITES ANNONCES DU "SOLEIL".

LE POINT DE VUE DE SIR ALEX. GIBB

L'invité de M. Bennett, trouve naturellement, en parlant de la politique du gouvernement, que tout est bien — C'est l'Angleterre qui est en faute, ajoute-t-il.

LA PROTECTION

Montréal, 1er. — (P.C.) — Sir Alexander Gibb, l'éminent ingénieur anglais venu au Canada à la demande du gouvernement fédéral pour faire inspection de nos ports de mer et en déterminer les besoins pour un dundee, a déclaré hier dans une interview que la politique canadienne, qui consiste à traiter avec l'Australie, les Antilles et l'Afrique-Sud, en attendant de pouvoir traiter avec l'Angleterre, lorsque celle-ci aura un tarif douanier, est tout-à-fait sensée.

"Ce n'est pas vous qui êtes en faute, dit-il en parlant du trafic interimpérial, c'est nous d'Angleterre, parce qu'il nous faut un tarif douanier. Mais il s'en vient. Après le gouvernement national d'aujourd'hui il y aura des élections, un gouvernement conservateur prendra le pouvoir, nous aurons la protection, et alors on pourra parler trafic interimpérial. "Le commerce entre l'Angleterre et le Canada ne m'a jamais inspiré autant d'espoir qu'à présent. Je pensais qu'un coût de revient trop élevé nous empêchait de vendre nos produits au Canada. J'ai maintenant la conviction que nous pouvons produire, et en fait, produire, plusieurs lignes de marchandises non seulement supérieures à celles de nos concurrents étrangers, mais encore à meilleur marché qu'eux."

Sir Alexander Gibb croit qu'il y aurait un débouché ici pour la machinerie électrique, les pièces d'acier et les automobiles fabriquées en Angleterre. Il croit que les Anglais pourraient aussi, à l'exemple des Américains, fonder des usines d'assemblage au Canada. Advenant l'implantation d'un droit sur le blé en Angleterre avec un tarif de faveur pour les blés de l'Empire, l'Angleterre pourrait, espère Sir Alexander, obtenir ici une position privilégiée pour certains de ses produits, comme l'antracite gallois. Il estime, en passant, que l'embarque mis par le Dominion sur le charbon et d'autres produits russes était parfaitement justifié.

EDITH CAVELL

Jasper Park Lodge, 1er. — Plusieurs centaines de touristes et de résidents de Jasper ont assisté à la cérémonie annuelle, au pied du Mont Edith Cavell, en mémoire de l'héroïque garde-malade anglaise fusillée par les Allemands. Le Rév. H.-A. Edwards, recteur de l'église anglicane de Jasper, officiait.

L'affaire s'est déroulée à Mexico et la police fait une enquête — Une femme avait été prévenue.

DES SOUPCONS

L'on a vu un jeune homme se sauver dans la rue et se perdre dans la foule.

Mexico, 1. (A. P.) — L'éclatement d'une bombe dans l'église de La Profesa, la seconde en grandeur de la capitale, a causé considérablement de dégâts au maître autel, mais n'a blessé personne. La police de Mexico enquête là-dessus aujourd'hui. Une dévotion raconte qu'un jeune homme de bonne mine l'avertit de quitter l'église, et qu'au moment où elle passait la porte, elle entendit une explosion et vit le jeune homme se précipiter dans la rue et disparaître parmi les passants.

Six autres personnes se trouvaient dans l'église à ce moment-là, y compris une femme agenouillée un bébé dans les bras tout juste devant l'autel. Personne n'eut de mal, mais outre le maître autel endommagé la chaire et plusieurs confessionnaires furent démolis. La police croit que l'auteur de l'attentat venait de l'état de Vera Cruz, où une loi limitant le nombre des prêtres à un par cent mille habitants fut mise en vigueur récemment, et où nombre d'attentats pareils ont eu lieu.

M. R.-B. BENNETT EST PARMI LES BIENHEUREUX

Comment il est révélé dans une action qui vient d'être intentée à Montréal, que le premier ministre et M. Guthrie sont favorisés de la fortune.

LES ALLEGUES

Montréal, 1. (Spécial) — Un procès intéressant vient d'être intenté à un homme d'affaires de la capitale, George Washington Stephens, exécutif testamentaire de sa sœur, feu Marguerite-Claire, épouse en secondes nocces du comte italien Falchi, ancien officier aviateur et officier de marine, qui, se fondant sur la loi italienne, réclame le tiers de la fortune léguée par sa femme presque entièrement à George Washington Stephens.

Le comte déclare que son mariage avec la défunte eut lieu le 14 octobre 1919 à Paris sous les lois françaises, mais que lui et sa femme signèrent un contrat par lequel ils déclaraient se soumettre tous deux aux lois italiennes. Or, d'après celles-ci il aurait droit au tiers de la succession.

Le comte déclare que subseqüemment à la mort de son épouse, survenue le 25 mars 1930, le frère de celle-ci, George Washington-Stephens resta bénéficiaire de cette fortune, à l'exception de quelques donations spéciales. Aucune legs ne fut faite au mari. Le T. H. M. R.-B. Bennett, premier ministre du Canada l'hon. M. Hugh Guthrie, ministre de la Justice, le duc de Connaught, Mme Caroline Louise Warner, de York, et M. Armas Liljeborg de New-York, étaient parmi les héritiers spéciaux. Quelques maisons de charité reçurent aussi de gros montants.

Le demandeur exige qu'une révision de la succession soit présentée par l'exécutif testamentaire, George Washington Stephens, ou à défaut de celle-ci que Stephens, soit condamné à payer \$70,000 plus les intérêts pour la période s'étendant du 25 mars 1930 au 25 mai 1931, et la somme de \$300,000 par versements de \$60,000 par année. Tous les héritiers y compris M. Bennett et M. Guthrie ont été avisés de comparaître devant le tribunal.

La comtesse Falchi était autrefois la femme du col Hamilton Gault, de Montréal, maintenant membre de la Chambre des Communes anglaise. George Washington Stephens est un monténégrin très en vue, autrefois président de la Commission du port de Montréal et administrateur de la vallée de la Saar sous le traité de Versailles. Le col et Mme Gault divorcèrent à Paris.

Nashua, 1. — L'escouade de la mise en vigueur de la loi Voistead était occupée, ces jours derniers, à verser dans les bouches d'égoût la bière et autres breuvages alcooliques qu'ils ont saisis à Nashua depuis quelque temps. Il y avait, dit-on, du "home-brew" de qualité douteuse, mais il y avait aussi parait-il, une forte quantité de Whisky et Ale du Canada.

LEON BOURGEOIS AVAIT DEVANCE PAUL BONCOUR IL Y A 10 ANS

Paris, 1er. — (A.P.) — Le ministère des affaires étrangères a déclaré aujourd'hui que la proposition émise hier par M. Paul-Boncour repésentait le point de vue inchangé du gouvernement français sur le désarmement et la sécurité. On sait que, d'après cette proposition, les diverses puissances mettraient leurs forces armées à la disposition de la S.D.N. pour qu'elle s'en serve contre tout pays recourant à la guerre au mépris de l'arbitrage. Le porte-paroles du ministère déclara que M. Paul Boncour avait parlé en son nom propre, mais rappela que l'essentiel de cette idée avait déjà été émis des 1919 par M. Léon Bourgeois, qui représentait alors le gouvernement français à Genève.

POUR ELIMINER LES TRAVERSES A NIVEAU DANGEREUSES

Toronto, 1er. — (P.C.) — Le "Globe" publie aujourd'hui la dépêche spéciale suivante d'Ottawa : "Un accroissement sensible dans l'octroi fédéral pour l'élimination des passages à niveau dangereux va permettre à la Commission des chemins de fer, aux réseaux et aux municipalités de donner plus d'urgence aux travaux de dénivellement. Le fonds créé pour faire disparaître les passages à niveau est déjà épuisé, mais il est question de le reconstituer au moyen d'un don fédéral de \$2,000,000. Ce fonds est administré par la Commission des chemins de fer".

PAULINE GARON VA PARTIR POUR L'EUROPE

Montréal, 1er. — Pauline Garon, l'actrice de cinéma Canadienne-française bien connue, qui s'est récemment spécialisée dans l'interprétation de version française de l'écran quittera Montréal jeudi matin pour la France sur le paquebot "Montcalm" du Pacifique Canadien.

Après une tournée triomphale dans toute la province de Québec au cours de laquelle elle est apparue sur la scène de nos théâtres, Pauline Garon se repose actuellement à la résidence de son beau-frère, le lieutenant colonel Emile Ranger, à Vaudreuil. Au cours de son voyage outremer, Mlle Garon visitera l'Angleterre, la France et l'Allemagne.

Je ne vais pas en Europe pour interpréter des rôles en français ou en anglais", déclara la petite actrice blonde, "je ne prends que des vacances. Il se peut, cependant, que je les contremande si l'on me fait des offres acceptables".

Le LAIT LAVAL

Buvez du Lait "LAVAL" Source de Santé et de Vigueur...

La Laiterie Laval Fournisseur de la GOUTTE DE LAIT invite la population à devenir ses Clients à leur Retour de la Campagne.

LA GOUTTE DE LAIT, société de bienfaisance qui prend chaque année plusieurs milliers de gallons de lait, a choisi le lait "LAVAL". N'est-ce pas là un témoignage éclatant de confiance qui devrait vous inciter à devenir notre client.

Le lait "LAVAL" est le meilleur en ville, et si durant votre séjour à la campagne vous avez pu vous procurer un lait de 1ère qualité, vous ne trouverez aucun changement en vous servant du lait "LAVAL" à votre retour en ville.



Nous sommes des plus scrupuleux sur le choix de nos fournisseurs. Tous les troupeaux dont le lait arrive à la laiterie, ont subi l'épreuve de la tuberculine et sont sous la surveillance constante du bureau d'hygiène de Québec. Nous recevons le lait des meilleures fermes de la province, entre autres de plusieurs fermes de démonstration, telles que les fermes du SEMINAIRE DE QUEBEC, la ferme de M. EUG. DUMAS, ST-MICHEL, BELLECHASSE, la ferme de M. NOE PROVENCHER, PLESSISVILLE, et la ferme de M. DAVID ROY, conseiller de l'agriculture. Le lait, à son arrivée à la laiterie, subit l'inspection de quatre de nos employés diplômés de l'école de l'industrie laitière de Saint-Hyacinthe.

Nos rapports d'inspection du bureau d'hygiène de Québec, donnent au lait "Laval" pour l'année 1930 un standard de gras de 3.80, le plaçant comme le plus riche des laiteries de Québec.

Nous servons depuis des années la meilleure clientèle Québécoise telle que :

Hôpital de l'Enfant-Jésus
Hôpital Sainte-Anne
Hôpital St-François d'Assise
Hôpital Saint-Luc
Hôpital Laval
Sanatorium du Lac Edouard

à qui nous donnons le maximum de satisfaction...

Joignez-vous à notre liste de clients satisfaits

Bienvenue à la "Laiterie Laval"

En tout temps de l'année, de janvier à décembre, le public est invité à visiter notre laiterie moderne, l'une des mieux outillées de la province. Un personnel tout spécialement indiqué vous fera voir nos différents départements et vous repartirez convaincu que la LAITERIE LAVAL est la plus parfaite organisation du genre à Québec.

LAITERIE LAVAL, 237 4ième avenue Tél: 4-3551



Les photographes habitués à fixer sur la plaque les traits des dirigeants actuels de la Grande-Bretagne ont eu une surprise et ils la communiquent au monde entier: c'est la vignette ci-dessus et qui représente, chose extraordinaire, le très honorable Philip Snowden, chancelier de l'Echiquier, avec une figure dont le sourire détend et illumine les traits. A ce moment-là, Snowden sortait de 10 Downing Street, après cette réunion du Cabinet travailliste, où il fut décidé de tenter la création d'un ministère de coalition.

LE CREAM

PORTER BOSWELL

Renforce
et favorise
LA SANTÉ

LA SANTE

Essayez-le

tion n'a aucunement l'intention d'acheter du coton.

Diamond Match réalisé l'équivalent de 776 par action ordinaire au cours des six premiers mois de 1931, contre 87 c pendant la première moitié de 1930.

Dans un bulletin qu'elle vient de publier, National City Bank dit qu'on n'est pas sûr de ce qui se produira le 1er juillet 1932, lorsque le mécénat Hoover prendra fin et que ceci jettera un voile sombre sur les affaires partout. Le bulletin ajoute que "si rien n'est fait pour remédier à ce qui pourrait survenir alors, le monde se trouvera dans une position probablement pire qu'actuellement. Ce dont on a surtout besoin, c'est la restauration de la confiance et ceci ne peut être obtenu, à moins que l'on ne constitue la principale entrave, c'est-à-dire la crainte de ce qui pourra éventuellement se produire en Europe".

La Bourse de Londres est tranquille et les affaires y sont restreintes.

Moyennes de Dow, Jones pour l'undi-
20 industrielles 139.41, baisse de
2.67 ; 30 financiers 68.15, baisse de
0.84.

Ceux qui n'ont pas encore été témoins et qui n'ont jamais assisté à

une reproduction TELEVISION seront sans doute intéressés à savoir que des résultats excellents sont obtenus non seulement de Londres dans les Provinces, mais même des pays étrangers.

Dans les transmissions de Baird Television, par exemple, l'on a télévisé des scènes de danses nationales avec costumes appropriés. Des ballets furent exécutés, des quadrilles, des valse et des séries de danses, tel qu'on les danse dans les pays d'origine. Comme démonstration ce fut un succès !

L'on a transmis dernièrement aussi une scène de "jui-jitsu" et l'on peut voir de quel intérêt de telles reproductions pourraient devenir si un TELEVISEUR était installé dans les postes de Police aussi bien que dans tous les foyers. L'on a associé

107.4 à 96.5. Pour juin et juillet 1980 les indices correspondants étaient 114.1 et 109.5 respectivement.

TEMOINS

de l'accident, intersection du Pont et St-Joseph le 11 juillet dernier à 4 h 15 p.m. lorsqu'un camion appartenant à Primeau & Cie a blessé une personne qui est tombée en dessous vourront bien communiquer avec

PAUL CONSTANTINEAU
80, rue St-Pierre, Québec.

Grande Vente à l'Enca

de livres et de meubles

leurs exercices que nous peut faire et le fait que son origine est le Japon en dit assez au point de vue de recommandation comme culture physique. (Communiqué).

CONSULET PAPER OBTIENT SES LETTRES PATENTES

Ottawa, Ont., 1er — La Consolidated Paper Corporation, successeur de Canada Power & Paper Corporation et de ses compagnies affili-

liées à demandé son incorporation
à Ottawa.

Les Lettres Patentes ont été accordées aux incorporations, qui sont M. L.-J. Belnap, premier président, l'hon. J. A. Dunning, président du Comité de Protection, Norman J. Dawes, Percy Thornhill, représentant de M. E. A. MacNutt, de la Sun Life et Guy-M. Todd, représentant M. J.-J. Rudolph, représentant de Iselin & Co.

D'ici à l'assemblée de 1936, les directeurs de cette corporation seront divisés en deux classes, dont 6 dans la classe annuelle et 9 dans la classe triennale.

Je puis recevoir, cet automne, à partir du 1er septembre, Amateurs, par

On prévoit à Amsterdam une nouvelle diminution dans la production de l'étain pour contrebalancer une réduction probable dans la demande.

ACADEMIE COMMERCIALE DE QUEBEC

La principale école bilingue de commerce de ce district

Fondée en 1862 et affiliée à l'Université Laval en 1928

Un cours préparatoire pour enfants de 7 ans ou plus ;

Un cours primaire — programme du Département de l'Instruction publique ;

Un cours secondaire de 6 ans ;

Un cours supérieur de commerce (Experts-Comptables C. G. A.)

L'Université sanctionne ce cours par un DIPLOME D'ETUDES SPECIALES DE COMMERCE

Un cours commercial abrégé de 2 ou 3 ans ;

L'anglais enseigné par des professeurs de langue anglaise.

Pensionnaires — Demi-pensionnaires — Externes

Prospectus sur demande : Le Directeur, avenue Chauveau, Québec

* "En félicitant le conférencier de son discours, M. Smith a dit que les connaissances que les fibres acquièrent à l'Académie sont un guide parfait pour la route qu'il suivra à travers dans le monde des affaires."

LE MONDE DU SPORT

REPOS DE QUELQUES SEMAINES

M. J.-Albert Caron, sportsman en vue de cette ville et l'âme dirigeante de l'organisation naissante du mouvement cycliste en notre ville, vient d'entrer à l'hôpital Laval où il devra prendre un repos de quelques semaines. M. Caron qui s'intéresse toujours vivement aux coureurs en bicyclette nous prie d'annoncer aux cyclistes qu'il continuera à suivre leurs activités sportives et à leur prodiguer son encouragement, comptant bien recevoir leur visite de temps en temps jusqu'au jour où il pourra reprendre la direction personnelle des clubs qu'il a fondés récemment en notre ville.

Nous nous joignons à tous les sportsmen qui ont été à même de connaître son dévouement à la cause du sport pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

AU LAC ST-JOSEPH

Lors de la trentième assemblée générale annuelle de l'Association Nautique du Lac St-Joseph, tenue samedi soir à Lake View House, Lac St-Joseph, les officiers suivants ont été élus pour le prochain terme :

Commodore : le docteur René Turcotte.

Vice-commodore : James V. Boswell.

Secrétaire : D. Taylor.

Treasurer : Raymond Garneau.

Comité exécutif : R.-G. Hatch, Walter Clark et Arthur Dick.

COMBAT LEITHAM-CHAPDELAIN

Montréal, 1er.—(P.C.)—Dans la semi-finale du combat entre Eugène Huat-Newsbury Brown, qui aura lieu le 9 septembre prochain, Bobby Leitham, le poids-coq de Montréal, rencontrera Arthur Chapdelaine, de Springfield, Mass., dans un assaut d'exhibition.

DOEG ET LOTT ELIMINÉS

Brooklyn, Mass., 1er.—(P.C.)—Johnny Doeg et George Lott, qui furent sensationnels dans le tournoi double national des deux dernières années, sont maintenant éliminés du tournoi de 1931.

Après avoir gagné un long premier set, ils ont été facilement battus par Sidney B. Wood et Frank X. Shields, les deux jeunes joueurs de la série Davis, dans un match de quart de finale. Wood et Shields ont gagné par 14-16, 6-2, 6-4, 7-5.

Lott avec Betty Nuthall, d'Angleterre, avec laquelle il gagna le double mixte en 1929, triompha du duo américain, Mmes Lawrence A. Harper et Wilmer Allison par 6-3, 6-3.

VICTOIRE ALEMANDE

Cologne, 1er.—L'Allemagne a défait l'Angleterre dans un tournoi international de tennis, remportant sept victoires contre quatre pour l'Angleterre.

Un des concours s'est terminé par une égalité, ce qui donna un total de points pour chacun de 7 1-2 à 4 1-2.

Emile Hirschfeld, étoile allemande, a remporté deux triomphes qui ont fait pencher la balance du côté allemand.

NOS REPRESENTANTS

New-York, 1er.—Ellsworth Vines Jr., de Californie a été choisi premier des concurrents pour le championnat national de Tennis des E.-U., simple pour hommes, qui sera disputé à partir de samedi prochain à Forest Hills.

Parmi les étrangers de marque qui sont choisis, on remarque deux canadiens : Wright et Rainville, qui occupent une place importante dans le classement étranger.

DEMPEY EN SECOURS QUATRE

Vancouver, 1er.—Jack Dempsey a knocké-out un adversaire en-dehors d'une ronde, puis a terrassé deux autres hommes immédiatement après. Frank Sawyer, sa première victime, n'a duré qu'une minute et 15 secondes et il a dû se faire assister pour sortir de l'arène. Tiny Lamar, de Tacoma, a terminé la ronde mais il présentait une triste spectacle à la fin. Le seul homme qui fut capable de faire la vie un peu dure à l'ex-champion fut Del Wolfe, de Bellingham. Dans la première reprise il échangea les coups avec Dempsey, mais la cloche le sauva du K.O. dans le second engagement.

SERIES LOCALES DE TENNIS ZADYNOFF DEFAIT McLEOD---SCHAAF DEFAIT CAMPOLO

BABE RUTH PARTIRAIT DANS 2 ANS

Chicago, 1er.—"Babe" Ruth a déclaré qu'il serait prêt à se retirer du rang des joueurs à la fin de la saison de 1933 pour accepter, si possible, la position de gérant d'une équipe majeure de baseball.

"Ma grande ambition", a-t-il dit, "est de jouer pendant 20 ans dans les ligues majeures, et pour réaliser cette ambition il ne me reste plus que deux années. Je sais bien que je ne pourrais jouer éternellement, mais tout de même je ne me sens pas encore tout à fait rendu au terme de ma carrière".

Agé de trente-sept ans et jouant dans la ligue américaine pour la dix-huitième saison, Babe Ruth est encore la grosse attraction du baseball. Sa présence au parc Comiskey fut l'aimant qui attira ces jours derniers une foule de plus de 100,000 personnes pour voir cinq jouées disputées dans l'espace de quatre jours entre les Yankees et les Chicago White Sox, club malchanceux de seconde division.

LES QUARTS DE FINALE CHEZ LES EMPLOYES CIVILS

Le tournoi double mixte des Employés Civils est déjà rendu en quart de finale. Voici le programme du jour ainsi que les résultats d'hier :

Mlle C. de la Bruère et T. Duchêne vs Mlle A.-Marie Fréderick et H. Duchêne.

Mlle M. Malouin et Alf. Plamondon vs Mlle G. Guay et J.-L. Bizer.

6 heures

Mlle F.-A. Martineau et P. Leveillé vs Mlle C. Martineau et T. Turgeon.

Mlle Yvette Gagnon et H. Matte vs Mlle Alb. LeBel et Aug. Martineau.

Résultats d'hier

Mlle C. de la Bruère et T. Duchêne défont Mlle M.-J. Demers et Edgar Morin, 7-5, 7-5.

Mlle A.-M. Fréderick et H. Duchêne défont Mlle Sue Miller et R. Ferron, 6-3, 6-1.

Mlle Yvette Gagnon et Henri Matte défont Mlle Gaumond et L. de Bellevue, 6-1, 6-2.

Mlle M. Malouin et Alf. Plamondon défont Mlle Ann. Audet et R. Ferron, 7-5, 8-6, 6-2.

Mlle Gaumond et L. de Bellevue défont Mlle Claire Hunter et J. Martin, 6-3, 7-5.

Mlle A. LeBel et Aug. Martineau défont Mlle R. Fortin et O. Paquet, 2-6, 6-2, 6-1.

TOLAN S'EN VA COURIR

Amherst, 1er.—Eddie Tolan, le fameux coureur de l'Université du Michigan, est passé par ici en route pour Springfield, où il doit prendre part à une série de courses.

CHARLES PERD ON TITRE

Berlin, 1er.—Pierre Charles, de Belgique, a perdu son titre de champion des pugilistes poids lourds d'Europe, aux mains de l'Allemand Heins Mueller.

UNE AUTRE DE SUN BEAU

Chicago, 1er.—Sun Beau a gagné samedi par une longueur et demi le handicap Lincoln, de \$25,000. Il se trouve à avoir décroché pour Willis Sharpe Kilmer, son propriétaire, la somme de \$335,044.

L'IDEE DE GEO. VON ELM

New-York, 1er.—George Von Elm, golfier de Détroit, champion amateur des États-Unis en 1926, considère T. Philip Perkins, ancien champion amateur de Grande-Bretagne comme le gagnant probable du championnat de 1931. C. Ross Somerville, de London, Ont., champion amateur du Canada, est le second choix du fameux golfier américain.

DANS LA CAPITALE

Ottawa, 1er.—Reg Scott, nageur de la M.A.A.A., a gagné la course de deux milles et demi entre les deux points. Temps, une heure 18 minutes et 45 secondes. Eric Par-

DANS LA SERIE FOY

Trois inscriptions du club Jacques-Cartier ont été effacées hier après-midi de la série pour la coupe Foy, emblème du championnat simple féminin du district. Ce sont mesdemoiselles Fernande Richard, Charlotte DeRome et Aymée Plante. Mlle Plante a été battue par Mlle F. DeVarennes au score de 6-0, 6-2, tandis que Mlle G. Racine imposait un score de 6-4, 6-4, à Mlle DeRome.

Mlle Fernande Richard a été battue, mais n'en a pas moins fait une belle lutte à Mlle Ursula Byrne, qui, après avoir perdu le premier set 5-7, gagna les deux autres 8-6, 6-4.

Dans les deux autres parties, madame Simard a défait Mlle G. Amoyt, 6-0, 6-1, et madame Lancaster a disposé de Mlle Quart par 6-1, 6-2.

LES JEUNES BRILLENT A BEVERLY HIER

Beverly Country Club, Chicago, 1er.—Par Alan Gould, de la Presse Associée, les bannières de Beverly ont eu raison hier de la Vieille Garde, et ce sont les jeunes qui ont remporté les honneurs de la journée.

Jack Westland, le jeune champion du district de Chicago, a pris une avance d'un stroke dans la première ronde de qualification de ce tournoi national "open" amateur des États-Unis.

Westland fit le premier neuf en 33 coups, soit trois de mieux que le par, mais fut un peu erratique dans le second, et revint au chalet en 39, pour un total de 72, soit un stroke au-dessus du par.

Gus Moreland, de Dallas, champion du Texas, revint en 34, un de moins que le par pour totaliser 73. Johnny Goodman, d'Omaha; Charley Seaver, de Los Angeles; Francis Oulmet, de Boston; Arthur Gates, de Rochester, et Lester Bolstad, de St. Paul, ont tous fini la journée avec 74.

Oulmet, le vétéran de Boston, est à peu près le seul de la Vieille Garde qui ait fait preuve d'une habileté de vétéran. Des favoris comme Harrison R. (Jimmy) Johnston, de St. Paul; de Oscar F. Willing, de Portland; Cyril Tolley, d'Angleterre, et T. Philip Perkins, de New-York, ont tout simplement fait banqueroute.

D'après les scores d'hier tout indique que les 32 "heureux" de la ronde de qualification devront faire entre 150 et 157 pour pouvoir prendre part au tournoi.

Ross (Sandy) Somerville, champion amateur canadien, l'une des étoiles de Bobby Jones, l'an dernier, eut 77 hier, et peut être le seul étranger à survivre à la ronde de qualification, à moins de comback de Perkins et de Tolley. Johnston, qui ne put se qualifier l'an dernier, montrait une carte de 82, ni au-dessus du par hier.

Perkins fit aussi un 82. Cyril Tolley eut un 85, et le Dr. Willing, runner up de Johnston, en 1929, termina avec 89. Gene Homer, runner up de l'an dernier, se rallia à temps pour terminer avec un confortable 76. Il se trouve sur un pied d'égalité avec deux jeunes, Chandler Harper et Billy Howell, de l'état de Virginie, et Maurice McCarthy, Jr., de New-York.

LA LIGUE BOISSEAU

Le secrétaire Fernand Guay, de la ligue de tennis Boisseau, nous a informé hier soir que l'une des dernières assemblées de la saison dans ce circuit sera tenue vendredi soir à la résidence de M. Harold-G. Boisseau, 17 rue d'Auteuil.

UNE NOUVELLE ENTREE

Une nouvelle entrée a été reçue hier soir pour la série indépendante de softball qui commença le 14 septembre prochain et c'est la fameuse équipe des Débardeurs qui compte parmi les meilleurs du district.

sons, Ottawa, est arrivé deuxième, quatre minutes après le gagnant et Ruby Prouton, l'une des trois femmes dans la course, troisième.

ON PARLE DEJA DE HOCKEY

Montréal, 1er.—L'équipe du Canadien amateur, de la ligue de hockey senior de la ville, a sous contrat deux des étoiles du Saint-François, finaliste provincial l'an dernier.

Ce sont Walter Buswell, joueur de défense, et Arthur Alexandre, centre des champions de la ligue Mont-Royal.

Il est rumour que Roger Gaudette soit le prochain de leurs confrères à transférer son allégeance de la ligue Mont-Royal au Canadien amateur.

RENAULT GAGNA PAR K. O.

Sherbrooke, 1er.—Jac Renault a gagné par "knock-out" technique samedi soir, à l'Aréna contre Tony Thompson, de Boston, à la quatrième ronde d'un combat limité à dix reprises. Thompson avait touché le parquet à toutes les rondes pour 8 et 9 secondes avant le coup, un crochet de droite au côté gauche, qui devait mettre fin à la lutte.

AU GRAND JEUX D'HIVER

Lac Placide, 1er.—Les représentants du Canada aux prochains Jeux Olympiques d'hiver au Lac Placide prendront part aux épreuves de hockey, patinage de fantasia, patinage général, sauts en skis et course en ski.

CHAMPIONNAT EUROPEEN

Berlin, 1er.—Hein Domgoergen, de Cologne, a remporté le championnat mi-jour d'Europe, en battant Földi Steinbach, de Vienne. Gustave Roth, de Belgique, a conservé son titre de champion mi-moyen d'Europe, en triomphant de Gustave Eder.

UNE LEGERE GARANTIE

Toronto, 1er.—Margaret Ravor, gagnante de la course à la nage de 10 milles, pour femmes, vendredi à Toronto, a déclaré qu'elle prendra part à la course de 15 milles pour hommes, si les organisateurs lui garantissent \$1,000, si elle couvre un parcours de 10 milles ou plus.

LES SERIES DU QUEBEC TENNIS CLUB

A part le tournoi pour la coupe Foy, quatre autres séries sont disputées simultanément au Québec Tennis Club. Ce sont l'intermédiaire des dames, le simple "open" féminin, le simple "open" pour hommes et le double féminin.

Voici les résultats des parties d'hier.

INTERMEDIAIRE, DAMES

Mlle Y. Jean défait Mlle G. Paquet 6-4, 6-4.

Mlle G. Dessaint défait Mlle N. Atkinson 6-0, 6-2.

Mlle F. Bédard défait Mlle F. Paquet 7-5, 6-3.

SIMPLE "OPEN", DAMES

Mlle M. Barroy a défait Mlle F. Ross 6-2, 6-4.

SIMPLE "OPEN", MESSIEURS

J.-L. McLean a défait H. Lancaster 6-4, 2-6, 6-3.

BASEBALL

LIGUE AMERICAINE

R. H. E.

Cleveland 311 14 001—15 15 3

Chicago 000 100 040—5 6 1

Batteries : Ferrell et Sewell ; Garaway, Garland, Fowler et M. G. Detroit 011 030 300—8 12 2

St-Louis 001 000 101—3 6 2

Batteries : Whitehill et Grabowski ; Stiles, Hébert, Braxton et Ferrell. Washington 000 004 200—6 13 1

New-York 010 040 000—5 8 0

Batteries : Brown, Hadley, Marberry et Spencer ; Pennock, Wells, Ruffing et Dickey.

Boston 000 000 000—0 7 1

Philadelphie 000 000 21X—3 6 0

Batteries : W. Moore et Berry ; Hoyt et Cochrane.

LIGUE NATIONALE

R. H. E.

New-York 020 000 001—8 1 1

Boston 000 010 010—2 6 0

Batteries : Fitzsimmons et O'Farrell ; Frankhouse et Spohrer.

Deuxième partie :

New-York 200 100 000—4 14 2

Boston 000 001 000—3 8 1

Batteries : Mitchell et O'Farrell ; Sherdel, Cunningham et Bohl.

LIGUE INTERNATIONALE

Baltimore, 7 ; Buffalo, 8.

Reading, 3 ; Rochester, 7.

Newark, 6 ; Toronto, 4.

Newark, 5 ; Toronto, 3.

Jersey City, 8 ; Montréal, 3.

L'ASSOCIATION AMERICAINE

Indianapolis, 9 ; Kansas City, 6.

Columbus, 2 ; Milwaukee, 5.

LIGUE NATIONALE

G. P. P. C.

St-Louis 84 45 651

New-York 71 54 568

Chicago 71 60 541

Brooklyn 68 61 527

Boston 59 66 472

Pittsburgh 59 70 457

Philadelphie 55 73 430

Cincinnati 45 83 352

LES ANNEAUX

Le St-Pierre est sorti victorieux contre le St-Bernard, lundi soir, avec une majorité de 86 points.

C'est la de partie d'une série de 5, qui donne 2 à 1 en faveur du St-Pierre et la de partie aura lieu vendredi soir à 7 h. 30, sur le terrain du St-Bernard, No 132, Avenue des Obis.

Voici les scores de cette partie :

St-Bernard :

L. Parent 157 194 191 176 148—870

A. Légaré 171 177 118 129 176—732

F. Fortier 174 171 196 124 185—825

P. Carwell 110 212 168 180 212—857

R. Carwell 178 173 206 180 180—923

F. Bédard 114 176 141 141 170—742

Total 4909

St-Pierre :

P. Groulx 185 176 172 184 251—968

A. Légaré 147 132 181 172 133—765

O. Côté 146 118 154 188 157—763

P. Blisson 138 88 138 193 154—711

S. Légaré 143 159 133 159 190—754

J. Garneau 222 204 196 210 232—1064

Total 5653

Majorité pour St-Pierre 653

Mercredi soir, si la température le permet, le St-Pierre rendra visite au St-Bernard, de St-Malo.

LE BRASS. CHAMPLAIN

L'équipe de baseball de la Brasserie Champlain, pilotée par Alphonse Glode, est allée à la Rivière-du-Loup, dimanche, où elle a triomphé du club de la place par 4 à 1, dans une partie intéressante.

ED. DION CHAMPION

Le jeune Edouard Dion a gagné hier après-midi le championnat intermédiaire du club Québec, disposant, en finale, en trois sets consécutifs, de J. O'Hallaran, par les scores de 6-3, 6-4, 6-1.

UN PETIT VOYAGE

M. Camille Henry, le populaire gérant de l'équipe de balle-molle de la Brasserie Champlain, annonce que son équipe ira jouer à Montréal, le 7 septembre, jour de la fête du Travail, contre la forte équipe de l'Association Sportive du Parc Lafontaine, Montréal. Une excursion à prix populaires, en automobiles ou autobus, sera probablement organisée.

LA JEUNE VICTORIA

Le Jeune Victoria a défait, vendredi dernier, le St-Louis de France par 8 à 6, et samedi la Maisonneuve par 13 à 6. Il aimera à jouer vendredi soir contre les Pirates Bleus de l'Événement, sur l'Esplanade. Prière de prendre à Art. Blais, téléphone : 2-2114w.

LES YACHTS A VOILES

Le commodore Arthur-H. DeRome, de l'Association Amateur Athlétique de l'Île d'Orléans annonce que les grandes courses de yachts à voile de l'Île auront lieu dimanche et qu'elles mettront en lice les favoris de l'an dernier et "La Sarcelle" du docteur Lavoie, qui défendra son titre. Cette course sera pour le trophée de M. C.-W.-S. Dunn. Le "Colibri", le "Bolo", le "Joan", l'"Oiseau Mouche" et "Rivers", et d'autres se disputent les honneurs de la course.

Les courses de yachts à moteurs qui eurent lieu dimanche dernier ont été remplies d'incidents. Des yachts ont tourné sens dessus dessous, d'autres sont partis à la dérive.

"El la Do", propriété de Léo Labèque, pilote de St-Laurent, I. O., était conduit par J.-P. Fillion et J. B. Doré. Il a gagné la course et donné une exhibition remarquable de vitesse. "Ant", propriété de C.-E. Price, conduit par W.-G. Mitchell et K. Carter, lui a fait une belle lutte.

K. DON PREND TOUTES LES PRECAUTIONS

Détraît, 1er.—Si le sportsman anglais Kaye Don ne remporte pas le trophée Harmsworth dans les courses de canots-automobiles qui commenceront samedi, ce ne sera pas faute de négligence dans les préparatifs.

En dépit d'une avalanche d'invitations à des lunchs, des dîners et autres événements sociaux, Don concentre son attention sur la Miss England II et le parcours de la course qui commence dans le haut de la rivière Détroit, entre Belle Isle et la terre ferme, et finit dans le lac Ste. Claire.

Kaye Don courra contre trois yachts américains. Il a déjà couvert le parcours de la course plusieurs fois afin de se familiariser avec tous les détails.

Bien que Gar, Wood, l'adversaire de Kaye Don ait inscrit trois yachts dans la course, il compte surtout sur la Miss America IX, muni de deux moteurs à douze cylindres. Il a obtenu avec ce yacht une vitesse de plus de 103 milles à l'heure, sur un parcours en droite ligne. Wood croit que son yacht pourra fournir une vitesse de 115 milles à l'heure.

Kaye Don passera probablement plusieurs jours de cette semaine à étudier le parcours de la course, parcourant qu'il devra suivre à une vitesse vertigineuse. Dans un essai, le Miss England II a fait du 77.6 milles à l'heure.

LIGUE INTERNATIONALE

G. P. P. C.

Newark 82 60 577

Baltimore 83 63 568

Rochester 81 82 566

Montréal 74 70 514

Toronto 73 69 514

Reading 67 75 472

Jersey City 58 87 400

Buffalo 56 88 389

LIGUE AMERICAINE

G. P. P. C.

Philadelphie 80 35 718

Washington 79 51 592

New-York 73 52 584

Cleveland 62 62 500

St-Louis 53 74 417

Boston 49 74 398

Détroit 50 76 397

Chicago 50 76 397

J. THOMPSON MET SON TITRE EN JEU

Boston, Mass., 1er.—(P. C.)—Young Jack Thompson a accepté de défendre son titre de champion poids-welter contre Lou Brouillard de Worcester dans un combat de 15 rondes au Boston Garden le 23 Octobre.

SUCCES DES DEBARDEURS

Les Débardeurs continuent leur série de victoires. Le 24 août dernier ils ont défait les Pirates de la Halle Berthelot, par 11 à 5 ; le 26 août, l'Événement, par 11 à 4 ; le 28 août, le St-Louis de France, par 12 à 2 ; dimanche dernier, le Garage Charlesbourg, dans un double-header, par 11 à 3 et 5 à 4, et hier soir ils ont défait l'Éclair par 16 à 3.

MEETING DE SHERBROOKE OUVERT HIER

Sherbrooke, 1er.—La mauvaise température a nui au programme des courses à l'ouverture du meeting de l'Exposition de Sherbrooke, hier. Le programme ne fut pas moins intéressant.

Les deux courses au programme ne furent pas terminées. Dans le 2-28 amble, "Direction B", semblait devoir prendre la course il s'était classé deux fois premier et une fois deuxième. Dans le 2-30 trot, "Gersha" gagna les deux épreuves qui furent courues, suivi de près par "Vortex Chs" qui se classa deux fois deuxième. Celui-ci est la propriété de J.-T. Beaudoin, de Thetford-Mines.

2-28 amble. Bourse de \$500.

Direction B, W.-A. Bishop, 1 1 2

Hilda Dewey, John Dewey, 4 5 5

Vancouver, G. Brochu, Brochu, 2 4 4

Peter Grattan, E.-E. Spaffard, 3 3 3

Uttin Val Jean, N.-T. Knights, 5 2 1

Pierce, 2 18 1-4 ; 2 15 1-2 ; 2 16 1-2

Queen High, G.-C. Tillotson, 5 3

Gersha, H.-H. Ingram, Ingram 1 1

Gergess, Coombs, 4 4

Vortex, Chs, J.-T. Beaudoin, 2 2

Thetford-Mines, 3 3

Onward Express, Casse, 3 3

Dan Ortolan, Beaudoin, Thetford-Mines, 6 6

Temps : 2-24 1-2 ; 2-23.

T. GRIFFITHS GAGNE PAR UN KNOCKOUT

Pittsburgh, 1er (P.C.)—Tuffy Griffiths, de Sioux City, Ia., a mis hors de combat Emmett Rocco, de Ellwood City, Pa. (5) ; Harold Searney, de Youngstown, Ohio, a défait Long Tom Williams, de Chicago (8) ; Anson Green, de Pittsburgh, a mis hors de combat Tony Rubino, de Lisbon, O. (3) ; Grand Rapids, Mich. 31 (P.C.)—Charley Belanger, Winnipeg, Mann, et Martin Levandowski, de Wayland, Mich. ont annulé (10).

Louisville — Billy Roederer, de Louisville, a battu Pete Howans, de Tulsa, Okla. (10), décision des journalistes.

St-Louis — Glyde Chastain, de Springfield, Mo. a battu Al Stillman, de St-Louis (10) ; Johnny "Peenec" Kaiser, d'Indianapolis, a défait Johnny Nichols (10) ; Chick Taitou, de Dodge City, Kan., a battu Buck Easterling (de Chicago (10)).

CELUI QUI FUME AVANT LE DÉJEUNER

INSISTE...

"Mais oui, c'est leur Bon Goût!"

"Ce que j'aime dans les Spuds en plus de leur fraîcheur," dit-il, "c'est le bon goût qu'elles laissent dans la bouche. J'en fume deux paquets par jour... mais elles ne me séchent jamais la bouche et ne me laissent jamais de mauvais goût. Et voilà pourquoi je fume des Spuds, si tu veux que je te le dise."

UNE PREUVE DE PLUS QUE SPUD VOUS PERMET DE FUMER À VOLONTÉ ET DE SAVOURER, DU MATIN AU SOIR, L'AROME DE LEUR TABAC DANS CHAQUE BOUFFÉE... SANS ÉMOUSSER VOTRE PLAISIR!

Faites-en l'essai pour vous convaincre. Chez les bons marchands, 20 pour 30c.

"Une interview parmi les 2,000,000 de fumeurs qui préfèrent les Spuds."

LA CIGARETTE SPUD

À FRAICHEUR DE MENTHOL

JUGEZ LA SPUD... non pas à la première bouffée, mais après un paquet. La surprise passée... la fraîcheur persiste et fait mieux goûter la saveur de son tabac. En Canada, fabriquées par Rock City Tobacco Co., Ltd., Québec.



Cigarettes de Virginie pour 10¢

C'est économique et satisfaisant, que de rouler soi-même ses cigarettes avec le tabac de Virginie à Cigarettes Long Tom

Les Paquets

ZARYNOFF TRIOMPHE DE GEORGE MCLEOD HIER A MONTREAL

Montréal, 1er. — (D.N.C.) — Zarynoff, l'admirable luitteur auquel seul le poids manque pour en faire un des plus redoutables concurrents pour la couronne bien se tient bien en équilibre sur l'écoupet du champion Henri Deglane, a donné, hier soir, une autre preuve de son habileté en battant le fermier du Nebraska, le célèbre George McLeod.

Devant près de cinq mille personnes, le comte russe s'est moqué de l'Américain à volonté, s'est joué de lui presque toute la durée de la rencontre et lui a finalement collé les épaules au plancher pour obtenir la seconde chute nécessaire et la décision de l'arbitre.

Zarynoff avait décroché le premier avantage mais il lui avait fallu céder une fois devant la détermination de son rival et la troisième chute devait décider du tout.

MCLEOD RESISTE FORT

McLeod, bien qu'il ait été défait assez facilement, n'en a pas moins opposé une résistance formidable au vainqueur et sa force a supplié la science durant quelque temps. Vers la fin, toutefois, après avoir déjà pris une chute, comme il semblait devoir employer avec succès une série de coups d'Arpin, il voyait la ruse de son adversaire lui jouer un mauvais tour et lui coûter la victoire.

C'est en effet par un stratagème que Zarynoff s'est assuré de la dernière chute. Comme son adversaire essayait de lui prendre un ciseau de tête à la volée il le laissait passer dans les airs et se jetait sur lui comme il tombait à terre, pour le clouer sans difficulté au matelas.

SEMI-FINALE NULLE

Charles Strack et George Vassell, d'austral rudiards qu'aucun qui ait fait frémir les peaux de l'arène de Laval, ont été vaincus, après avoir pris en semi-finale, et après quarante-cinq minutes de combat acharné, l'arbitre Tremblay a dû rendre une décision de nullité.

Mettant de côté toutes règles, même celles du Marquis de Queensbury, ces messieurs y sont allés avec l'abandon le plus charmant : deux tigres affamés n'auraient pas mieux fait. Cette partie des spectateurs qui goûtait particulièrement la rudesse en a eu pour satisfaire son goût.

Lorsque l'arène n'a pas pu satisfaire son goût, il a tenu les deux, l'un ou l'autre est sorti en dehors des câbles pour échapper au courroux du rival.

SIMON VAINQUEUR

Jos. Cross n'a pas été de la taille de Raoul Simon, le grand Français qui forçait Stasiak à la limite, il n'y a pas longtemps, et après 11 m. 45 de combat, le Français collait les épaules de son adversaire par un écrasement général.

Simon qui est doué d'une force herculéenne, n'a pas craint d'affronter la rudesse de son adversaire et il lui a remis sa monnaie à plusieurs reprises.

En lever de rideau, Frank Joudson, le styliste du matelas américain, a triomphé d'Alfred Mercier, le Canadien-français du Lac Bouchette, après 13 m. 25.

Mercier a fait une forte lutte au professeur d'Harvard, mais ce dernier a trop de nous dans son sport, le canadien qui a finalement dû plier sous l'orage.

PRELIMINAIRES

Frank Joudson 208, tombe A. Mercier, 205, une chute, 13 m. 25 s. Raoul Simon, 230, tombe Joe Cross, 215, une chute, 11 m. 45 s.

Semi-finale. George Vassell, 205, annule avec Charles Strack, 220. McLeod, deux chutes dans trois. Pre-Comie Zarynoff, 198, tombe George mière, Zarynoff, 14 m. 45 s. Seconde, McLeod, 10 m. 45 s. Troisième, Zarynoff, 9 m. 40 s.

UN CONCOURS A BOISCHATEL LE 3 SEPTEMBRE

Montréal, 1er. (P.C.) — Soixante-et-une golfesses se sont inscrites pour le field day de 18 trous "medal play" de la section de Québec de la Canadian Ladies Golf Union, qui sera disputé sur le cours de Boischatel, Québec, jeudi le trois septembre courant.

Voici à quelles heures et dans quel ordre les concurrentes partiront du tee numéro un :

9 h. — Mme M. Kirkham, Forest Hills, et Mme L. Lessard, Thetford-Mines. 9 h. 05 — Mme G. Beer, Beaconsfield, et

PRESQUE TOUT LE MONDE AU CANADA EST EN DANGER DU "PIED D'ATHLETE"

... QUI S'ETEND MAINTENANT PARTOUT

LE "PIED D'ATHLETE"

L'INFECTION du portier appelée "Pied d'Athlète" est tellement commune dans nos contrées qu'elle peut se contracter et s'étendre aux autres sans que la victime s'en aperçoive de la nature de son mal.

Au vrai, les rapports officiels ont dit récemment : "Au moins la moitié de tous les adultes souffrent de portier (des pieds) dans un temps ou dans l'autre."

Gare aux signaux de danger suivants

Une légère rougeur, des ampoules qui démontrent entre les orteils d'ordinaire entre les plus petites, un état de moiteur blanche, ou des craquelures de la peau, ou une sécheresse écailleuse, tout cela peut indiquer le "Pied d'Athlète".

L'Absorbine Jr tue le germe du "Pied d'Athlète"

Au premier indice d'infection, commencez l'usage régulier de l'Absorbine Jr.

Gardez une bouteille d'Absorbine Jr chez vous dans votre armoire, votre cabinet aux remèdes, et ayez-en une autre de prête pour votre sac de voyage. Chez tous les pharmaciens, \$1.25. W.F. Young Inc., lim. Lymon, Montréal.

Mais voilà leur firme emploie des bandages, en lesquels ils n'ont aucune confiance. Et comme, pour ne pas compromettre la victoire, ils étaient décidés à rouler quand même "tant que ça pouvait" ils prenaient leurs précautions.

Si au lieu de se plaindre on agitait, de bon cœur et de temps gagnés !

Il n'y a point de condition qui mette à l'abri du malheur ou qui ne puisse lui servir de matière. Pour être le jouet des événements les plus terribles, il n'est seulement question que d'être au monde.

THE RENO le thé parfait

Depuis des années des milliers de personnes trouvent l'Absorbine Jr sans faille pour endoloriser des muscles, des rhumatismes, des tumeurs, des brûlures, des coups et coups de soleil. Gardez-en toujours une bouteille à la maison.

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

11:20 — Mme Carter, Boischatel, et Mme Gouin, Trois-Rivières. 11:25 — Mme E. P. Cristain, Summeries, et Mme C.-O. Baptist, Trois-Rivières. 11:30 — Mme J. Panneton, Trois-Rivières et Mme A.-N. Other.

A QUEBEC-EST

Le club de baseball Québec-Ouest fera de l'exercice mercredi et vendredi soir à 7 heures.

Dimanche, le Québec-Ouest a défait le St-Louis de Limouliou par 6 à 5, en présence de 800 personnes.

AU PARC VICTORIA

Le club de softball de la Brasserie Champlain a défait les Pirates Bleus de l'Exposition par 5 à 3 hier soir, au Parc Victoria.

TOURNOI DE LAUZON

Ceux qui veulent prendre part au tournoi "open" de tennis de la ville de Lauzon sont priés de s'inscrire d'ici au 5 septembre prochain, à midi, en s'adressant à M. Gaston Bourget, comptable de la Caisse Populaire, à Lauzon, qui recevra les entrées.

SUR L'ESPLANADE

Hier matin, sur l'Esplanade, le club Pingos rencontrait les Pirates Bleus qui furent défaits par 18 à 2. Pour les Pingos, Alex. Noël, le lanceur, se distinguait dans la boîte ainsi que Roméo Gravel.

UN BON TIREUR

Vandalia, Ohio. — Le révérend Garrison Roebuck de McClure, Ohio, a causé une vive surprise au concours de tir amateur des Etats-Unis, lorsqu'il décrocha le grand handicap américain d'épreuve principale de la réunion annuelle. Roebuck triompha de plusieurs experts.

AU CLUB CYCLISTE

Voici le classement de l'épreuve des cyclistes (15 milles) qui fut disputée le 16 août 1931.

CLASSE AMATEURS ENR. 1er. Raoul Garneau, médaille offerte par S. Massé, Montréal; 2e. O. Dubé, lampe à bicyclette offerte par C.C.M., Montréal; 3e. Paul Genest, lampe à bicyclette offerte par Voyer & Fils; 4e. Paul Clavel, 1 caisse à cigarette offerte par P. T. Legaré.

CLASSE "A" DEBUTANTS 1er. L. Latulippe, 1 perche de ligne offerte par Québec Sport Good; 2e. Doyon, lampe pour bicyclette offerte par O. Ficher, Limouliou; 3e. Roméo Ouellet, 1 cloche de bicyclette, offerte par E. Boucher; 4e. R. Lachance, 1 tube pour pneu, offert par Gendron Frère.

CLASSE "B" DEBUTANTS 1er. G. Garneau, 1 pneu et tube offert par Voyer Fils; 2e. Emile Dubé, 4 tubes à bicyclette, offert par Jos. Paquet, bicyclette; 3e. Adrien Verret, 1 pneu offert par Gendron Frère; 4e. Albert Marchand, 1 caisse à cigarette, offerte par P. T. Legaré.

Prix de consolation: M. Alphonse Gauthier, paquet surprise, don de M. Arthur Gignère, Gros-Pin. Classement de la course pour championnat de 25 milles disputé le 23 août 1931, par les cyclistes.

CLASSE AMATEUR ENR. 1er. Raoul Garneau, coupe, don du Club Quilicot, Montréal; 2e. O. Dubé, 1 paire de lunettes, don de J.-B. Martel, Québec; 3e. Paul Clavel, 1 pneu, don de O. Ficher, Limouliou.

CLASSE "A" DEBUTANTS 1er. L. Latulippe, 1 lampe à bicyclette, don de Voyer L.; 2e. Roméo Ouellet, 1 lampe à bicyclette, don de L. Voyer; 3e. R. Lachance, 1 cravate, don de A. Carmichael, Québec; 4e. Art. Bilodeau, 1 cloche, don de M.M. Gendron, Frère.

CLASSE "B" DEBUTANTS 12 MILLES 1er. R. Bédard, compteur de milles, don G. Nadeau, St-Ambroise; 2e. G. Garneau, 1 Bugle, don de "Quebec Spring Goods"; 3e. Adrien Verret, 1 caisse à cigarettes, don de P. T. Legaré, Québec; 4e. Albert Marchand, 1 paire de poches, don de C. Paquet.

La table de rafraîchissement avait été présentée par les généreux mai-sons Jos. Morel, les bonbons; M. Ampleman, les gâteaux; la Brasserie Champlain, la bière et les liqueurs; et les douces qui n'ont pas manqué par F.-A. Fluet.

A tous un cordial merci et nous en gardons un très bon souvenir. J.-Albert Caron, Hôpital Laval, Ste-Foy, P. Q.

COUREURS QUI FONT LEURS TESTAMENTS

Rome, Italie. — On connaît le salut que les gladiateurs romains entraient dans l'arène où ils allaient combattre, adressaient au César romain "Mortui te salutem", ceux qui vont mourir se saluent.

Aujourd'hui, ceux qui ont la sensation qu'en participant à telle épreuve — et dans telles conditions — ils risquent la mort, font leur testament.

Or récemment, tous les coureurs constituant l'équipe d'une grande fabrique d'automobiles, à la veille de participer à une grande épreuve redoutent leur dernière volonté.

Pourtant, tous les coureurs d'auto ne sont-ils pas heureux — pas mortels. Et l'on ne saurait, non plus, accuser lesdits coureurs d'avoir "les foies". Ils l'ont prouvé en maintes circonstances.

Mais voilà leur firme emploie des bandages, en lesquels ils n'ont aucune confiance. Et comme, pour ne pas compromettre la victoire, ils étaient décidés à rouler quand même "tant que ça pouvait" ils prenaient leurs précautions.

Si au lieu de se plaindre on agitait, de bon cœur et de temps gagnés !

Il n'y a point de condition qui mette à l'abri du malheur ou qui ne puisse lui servir de matière. Pour être le jouet des événements les plus terribles, il n'est seulement question que d'être au monde.

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait



DANS NOS PAROISSES

N.-D. de Québec

Fête des Saints Martyrs.

Tous les soirs de l'octave, à commencer depuis le jour de la fête, pour le premier septembre, il y aura salut du Saint-Sacrement à 7 h. 30, en l'honneur des Saints Martyrs.

Premier vendredi.

Vendredi prochain, Premier Vendredi de Septembre, le Saint Sacrement sera exposé durant toute la journée, à la chapelle du Sacré-Coeur. Le soir, à 7 h. 30, heure d'adoration faite publiquement.

Entrée des écoles.

Les parents doivent avoir à cœur — 10 d'envoyer leurs enfants à l'école et, dès le commencement, pour qu'ils s'encouragent au travail, à l'étude; — 20 soutenir les maîtres et maîtresses, dans leur œuvre d'éducation et de formation.

Feu le Dr Paul Dupré.

Le service funéraire de M. le docteur Paul Dupré, professeur à l'Université Laval, sera chanté, mercredi, à 9 heures, en la Basilique.

Grand'messe.

Mardi, à 7 heures, grand'messe, en l'honneur de sainte Anne, recommandée par une paroissienne.

Jeudi, à 6 h. 15, grand'messe pour feu M. Thomas Boucher, recommandée par la Banque Canadienne Nationale.

Jeudi et vendredi, à 7 heures, grand'messes, en l'honneur de Notre-Dame des Victoires, pour les âmes du Purgatoire.

Vendredi, à 6 h. 15, grand'messe pour feu M. Cloris Gagnon, recommandée par ses parents.

Samedi, à 6 h. 15, grand'messe, en l'honneur de la sainte Vierge, recommandée par les paroissiens de Notre-Dame; à 7 heures, pour feu Dame John Cladis, recommandée par son mari.

Chicoutimi

La drague dans notre port

La drague "Montcalm" arrivera dans notre port lundi, 31 août. Elle continuera le creusage du lit de la rivière Saguenay en face des quais du port de Chicoutimi. Elle remplira d'eau l'autonomie les quais du port de l'espace est délimité par le mur en béton qui a été complété au cours de l'été.

L'Exposition de Chicoutimi

M. Emile Gagnon, membre du Conseil d'Agriculture s'est déclaré satisfait de l'Exposition de Chicoutimi. Elle est appelée, dit-il, à jouer un rôle marqué dans le développement agricole de la région.

L'Exposition de l'année 1931 est la deuxième qui soit tenue dans notre ville et elle marque un progrès sensible dans les expositions précédentes de notre région, surtout dans les expositions de bovins.

Le rapport que M. Emile Gagnon a adressé au ministère de l'Agriculture indique une amélioration sur les années passées. Il indique aussi quelques lacunes qui concernent surtout les bêtes destinées à recevoir les visiteurs. Il constate que l'organisation est excellente et capable de nous un succès de l'exposition de Chicoutimi.

Selon ce rapport, 120 bovins sont actuellement exposés, et c'est une augmentation considérable sur les expositions précédentes : 5 juments et leurs poulains et 10 chevaux de trait ou de course; 30 porcs, 20 moutons, 10 volailles.

Vendredi soir, 28 août, les officiers de l'Exposition de Chicoutimi se réuniront officiellement les autorités civiles et religieuses de notre ville. Des discours seront prononcés par M. J.-A. Gobeil, gérant de l'Exposition; J.-E.-A. Dubé, M.P., Gustave Desile, M.P.P., Pierre Vézina, maire de la cité de Chicoutimi; Avia Charbonneau, agromome de notre district et plusieurs autres.

Durant toute la journée, les agromomes ont été occupés à juger de la qualité des bovins qui sont exposés.

Lundi, 24 août, une joyeuse fête intime a réuni chez M. et Mme T. Dufour, de Kéngami, un groupe de parents et d'amis. Les invités étaient MM. Jos. Bergeron, Joseph Dufour et Mme Joseph Dufour, U. Wal-ford, Montréal; Adjuir Bergeron, Ulysse Dufour et Mme Ulysse Dufour, Eugène Hovington; David Lessard, M. Alfred Harvey et Mme Alfred Harvey et Mme Alfred Harvey, Jean-Paul Harvey, Marcel Dufour, Mlle Bernadette Dufour, Mme Gou-guaze Tremblay. Les invités se séparèrent tard dans la nuit et furent enchantés de cette réunion.

Si au lieu de se plaindre on agitait, de bon cœur et de temps gagnés !

Il n'y a point de condition qui mette à l'abri du malheur ou qui ne puisse lui servir de matière. Pour être le jouet des événements les plus terribles, il n'est seulement question que d'être au monde.

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

THE RENO le thé parfait

Belvédère

grand'messes de la semaine :

Mardi, 1. Pour le repos de l'âme de feu Frédéric Ringrose, recommandée par M. T.-D. Dubé, et sa famille.

Mercredi, 2. Action Grâce, aux Ste-Marys, recommandée par une paroissienne.

Jeudi, 3. 7.15. Pour les parents défunts de M. et Mme Gaston Fortin.

Vendredi, 4. 7.15. Aux intentions d'un particulier.

7.45. Pour les âmes du purgatoire, recommandée par une paroissienne.

Samedi, 5. 7.15. Pour les âmes du purgatoire, recommandée par une paroissienne.

7.45. Pour les âmes du purgatoire, recommandée par une paroissienne.

Saint-Sauveur

La Ste-Famille

Il n'y aura pas d'assemblée pour les Dames de la Ste-Famille, demain après-midi, ni de séance de confessions.

Publications de mariages

Dimanche au prochain :

Entre Joseph-Achille-Albert Rou-beau et Marie-Alma-Yvette Bélanger, Joseph-Clovis-Adrien Thibault et Marie-Fabiola-Lida Laroche, Antonio Coulombe et Bernadette Boucher.

Grand'messe de requiem

A l'église paroissiale, demain : 5 h. 30 et 7 h. 45 pour les âmes, amonées du tronc.

6 h. 15, pour dame Pierre Daspe, recommandée par les employés de la Dominion Corset.

Pour Arthur Paquet, recom-mandé par le département de la

Feu Mme Nap. Dionne

Est décédée dimanche, à sa résidence No 178 rue Bagot, dame Clara Blanchet, épouse de M. Napoléon Dionne. Elle était âgée de 55 ans. Ses funérailles auront lieu demain à 8 h. 30.

Lac Bouchette

Notes sociales

Mme Jos. Munger est de retour de Mont-Lake où elle a visité son fils Eugène, gravement malade.

Mlle Laurette Larouche est actuellement à Roberval.

Mlle Rose-Emilie Tremblay est actuellement chez M. Viateur Fournier de Van-Bruce.

M. Léon Bergeron est allé passer quelques temps à Ste-Méthode.

M. Vilmond Rondeau, de Lac Edouard, est de passage chez son oncle, M. Henri Brasseur.

Mlle Céline Bédard, passe quel-ques temps à Lac Long, chez M. Philippe Harvey.

Mlle Jeannette Dubois est de retour de voyage.

Mme C.-E. Fournier et Mlle Jeanne Fournier de Roberval, étaient ici dernièrement.

Mlle Cléry Harvey, est de retour d'une promenade à Van-Bruce.

Mme Jos. Boudreau, de Lac-des-Commissaires, était ici dernièrement.

Mme Philippe Harvey et Mme Jos. St-Jean, de Lac Long, ont passé le dimanche dans leur famille.

MM. Victor et Nil Bouchard, sont de retour de voyage.

M. Aldeide Bovin, de Chambord, a passé quelques jours chez M. Jos. Tremblay.

Mlle Jeanne Bergeron est de retour de Roberval.

M. Xavier Neron et son fils Léonce, Mlle Gertrude Neron, de Chicoutimi, sont en promenade chez M. Onésime Bouchard.

M. et Mme Napoléon Laberge et leurs enfants, Mlle Isola Bergeron, tous de Jonquières ont passé le dimanche chez M. Adrien Bergeron, cordonnier.

M. Patrick Harvey, de Ste-Jeanne d'Arc, était au Lac Bouchette dimanche.

M. Maxime Matte, de Lac Edouard, était en visite chez M. Henri Gaudet, dimanche dernier.

M. et Mme Arthur Bouchard, leur fils Jos. Miles Simone et Marguerite Bouchard, étaient au Lac Bouchette dernièrement.

Mlle Pierrette Lemieux qui a passé quelques temps, chez M. H. Clavet, est retournée chez ses parents à Chicoutimi.

LE PAGEANT AERIEN

Moncton, N.-B., 31.— (P.C.)—Tous les avions de la R. A. F. qui ont pris part au pageant trans-canadien, moins un, sont arrivés à l'aéroport de Moncton à 10 h. 15 ce matin, après un vol quelque peu difficile depuis Halifax. La machine qui manque est un Blériot resté dans les marécages des bords de la Memramcook, près de Dorchester.



Le Millionième Automobile Ford fabriquée au Canada sera à l'étalage de Québec, mercredi le 3 septembre, tel qu'annoncé aujourd'hui par J.-A.-T. Lambert, de Québec, Dépositaire Ford.

L'automobile historique arrêtera ici quelque temps avant de continuer une tournée par les villes de l'est du Canada et il sera durant peu de temps, en montre à la salle d'exposition du Dépositaire Ford de cette localité. Le millionième automobile est un nouveau Sedan Ville de couleur marron.

Plusieurs citoyens en vue feront une promenade dans cet automobile durant son séjour ici. Il sera aussi en tête d'une parade à travers la ville, comprenant plusieurs autres modèles Ford. Le parcours de la parade sera : Rue St-Joseph, Côte du Palais, rue St-Jean, Grande-Allee, Avenue des Erables, rue St-Jean, Côte d'Abraham, de la Couronne. Parmi les automobiles de la parade on verra Sedan de Luxe, Sedan de Ville, Fordor, Tudor de Luxe,

Tudor régulier, Cabriolet, Sport Coupé, Coupé régulier, Victoria, Coupé de Luxe, Routière Sport, Routière de Luxe, Phaeton régulier, Phaeton de Luxe.

La fabrication du millionième automobile Ford manufacturé en Canada a donné lieu à une célébration à l'usine de la Ford Motor Company of Canada, Limited, à East Windsor, Mr. Wallace-R. Campbell, Président à l'aide d'un marteau et d'un poinçon, estampilla le numéro de série CA-1,000,000 sur le bloc du moteur, et le conduisit ensuite hors de la ligne d'assemblage.

En annonçant la prochaine visite de l'automobile Monsieur J.-A.-T. Lambert mentionne que la fabrication de 1,000,000 d'automobiles Ford au Canada a constitué un bénéfice énorme pour la vie économique du Dominion.

"La Ford Motor Company of Canada Limited, commençant au Canada depuis 27 années, a dépensé au Canada durant les six dernières an-

nées, une somme totale de près de \$300,000,000, a-t-il dit. "De ce montant énorme, \$250,000 furent données en salaires à nos milliers d'ouvriers."

Une autre somme de \$170,000,000 fut dépensée à l'achat de matériel et des services entrant dans la fabrication du Ford au Canada. Cette somme fournit de l'emploi à des milliers de leurs ouvriers dans diverses industries. La Compagnie a aussi payé au Gouvernement, durant les dix dernières années, un montant total de \$30,000,000.

